

**SOCIETE HISTORIQUE DE
CHATEAUNEUF-LA-FORET**

ET SON CANTON

N° 12

1852 – 1883

**30 ANS DE LA VIE DE
CHATEAUNEUF**

A TRAVERS LA PRESSE LOCALE

Pierre MORLHIGEM

Avec le concours d'Eliane DURAND

Et d'Eliane VIGE.

**Texte saisi par LC COM C3
Parc d'Ester LIMOGES**

**Nous remercions le personnel de Limousin et Patrimoine de la
MEDIATHEQUE de Limoges pour sa compétence, sa disponibilité et sa
gentillesse, qualités qui nous ont facilité la tâche la réalisation de cette
publication.**

AUTRES PUBLICATIONS

- N° 1* La constitution de l'église de Châteauneuf.
- N° 2* Le quartier de Ste Marie en 1832.
- N° 3* St Antoine de Pavoue de Châteauneuf.
- N° 4* L'état des villages de Châteauneuf il y a 160 ans.
- N° 5* L'état du bourg de Châteauneuf il y a 160 ans
- N° 6* F. et A. TARRADE et les législatives.
- N° 7* La Combade
- N° 8* La Combade (Papeterie – Moulins....).
- N° 9* Tramway et ligne 4.
- N° 10* Recueil du patois de Châteauneuf.
- N° 11* Tramway et ligne (2° partie).

SOMMAIRE

- Introduction **page 1 - 4**

Rappel Historique jusqu'en 1879

- 1852 – 1879 **page 5 – 95**

Rappel historique 1870 – 1890

- 1870 – 1883 **page 96 – 113**

Conclusions **page 114**

INTRODUCTION

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de vous faire vivre le quotidien de nos aïeux dans le cadre de leur vie dans la commune. Quels étaient leurs joies, leurs peines, leurs distractions, les incidents ou accidents qui émaillaient leur vie de tous les jours : il y a par exemple 150 ans.

Mais comment nous tenir au seuil des souterrains de la mémoire Castelneuvienne ? Pas d'interview possible, le moyen qui nous a semblé le plus fidèle dans la finalité du but recherché est la consultation de la presse de l'époque, c'est la recherche en feuilletant page après page de tout ce qui nous rapproche du but final : découvrir la rubrique Châteauneuf et savoir ce qu'il y est dit. Pour des motifs de conservation les journaux de cette époque ont été mis sur micro films, l'intention est louable mais il manque le contact physique avec le papier.

Pour réaliser cette lecture nous avons deux possibilités, soit les archives départementales de la Haute-Vienne soit la Médiathèque de Limoges, pour des raisons de structure d'accueil nous avons choisi le département Limousin et Patrimoine de la Médiathèque qui nous permet de consulter les micro films dans une salle fermée ou l'on peut s'isoler, avec un personnel compétent, accueillant et qui est à notre écoute.

Deux questions se sont posées à nous : quel journal choisir et à quelle date commençons nous notre recherche ? La réponse dépend de la question depuis quand avons-nous en Haute-Vienne une presse quotidienne ? Pour y répondre faisons référence à un ouvrage de Mrs Jean EL GAMMAL et Pascal PLAS « Presse et Politique en Limousin » PULIM 1998.

En Limousin, avant 1860 il existe assez peu de titres sauf dans la Creuse où le journal des départements de la Creuse date de 1807, l'Abeille de la Creuse de 1827 et l'Echo de la Creuse de 1830. En Haute-Vienne, le peu politique Nouvelliste de Bellac date de 1831, le 20 décembre paru dès 1851, (ne prend le titre qu'à partir du 13 janvier 1852) auparavant ce quotidien s'intitulait la Province Courrier de Limoges, avant le rétablissement de l'Empire. Il devient 10 ans plus tard en 1861, le Courrier du Centre qui allait dominer l'histoire de la presse dans la région, ce journal est à l'origine Bonapartiste. Mais à partir de 1860, les créations s'accélérent en Haute-Vienne, deux journaux d'arrondissements l'Echo de St Yrieix (1865) et l'Abeille de St Junien (1881) et cette même année la royaliste Gazette du Centre suivie en 1882 par le radicalisant Petit Centre disparu en 1904.

Surtout le Populaire du Centre 1905 émanation de la toute récent SFIO.

Le 20 décembre, le quotidien Bonapartiste (d'où le titre de 20 décembre après le plébiscite de 1851) avait ses bureaux place de la Préfecture à Limoges, le Directeur et Rédacteur en Chef était Mr Gustave De BURDIL et l'administrateur était Mr CHATRAS licencié en droit. Vous comprendrez que ceci est la source de notre décision quant au choix de journal consulté, c'est le 20 décembre, puis à partir de 1860, le Courrier du Centre, nos recherches débutent donc le 1^{er} janvier 1852, à quelle date du journal arrêterons nous ?

A l'heure où nous écrivons cette introduction, nous avons à peine commencé la consultation du 20 décembre et il ne nous est pas possible de vous répondre immédiatement compte-tenu, de l'état d'avancement de nos recherches, cela dépendra de la masse d'informations trouvées.

Autre problématique comment procéder pour rassembler et mettre par écrit nos textes, copies ? photographies ? Nous avons choisi la troisième voie une transcription vocale par dictaphone, c'est plus rapide aussi efficace que l'écriture si ce n'est plus.

Qu'allez vous trouver en lisant cet ouvrage ? A peu près tout ce qui intéresse la vie de notre commune, sur le plan faits divers, politique, sportif, bref tout ce qui fait l'intérêt de la vie quotidienne et accapare les conversations de cabarets ou de trottoir.

Nous avons le choix entre classer par matière c'est à dire rubrique politique, accidents, manifestations, vols, suicides etc. ou alors procéder au jour le jour tel que les événements se produisent : c'est la deuxième solution que nous avons choisie. Nous avons collationné année par année tout ce qui aura un rapport non pas au canton de Châteauneuf (ce qui nous paraît une matière trop importante) mais simplement ce qui a trait à la commune de Châteauneuf.

Pour terminer ces réflexions au sujet de notre façon de procéder et vous faire participer au cheminement intellectuel qui nous a conduit à l'élaboration de cet ouvrage nous pensons qu'il serait utile de recadrer la période traitée par rapport à la situation politique de la France, ce qui peut éclairer certaines situations locales d'un jour nouveau.

Après cette introduction, vous allez avoir droit à un résumé de la France politique de 1830 à 1870.

RAPPEL DE LA SITUATION POLITIQUE

Après les émeutes meurtrières de fin juillet 1830 dite les « Trois Glorieuses », Charles X s'embarque à Cherbourg pour l'Angleterre. Les députés élus en juillet proclame Louis Philippe 1^{er} Roi des Français ; c'est volée la victoire aux 800 morts du peuple, il est écrit dans le National « les mains calleuses firent la besogne pour les mains gantées ». Cette monarchie de juillet, durera jusqu'en 1848. Le 22 février 1848, les barricades s'élèvent de nouveau dans Paris, le 24 c'est l'insurrection, Louis Philippe abdique en faveur de son petit-fils le Comte de Paris, mais les insurgés veulent la république, un gouvernement provisoire est nommé dont le principal personnage est Lamartine et le dimanche 23 avril les hommes de plus de 21 ans votent, car le suffrage universel vient d'être institué, et ils envoient à l'Assemblée Constituante 500 républicains libéraux. La deuxième République est proclamée. L'extrême gauche parisienne battue bouge, et le mois de juin 1848 voit des barricades s'élever dans Paris et au terme de trois journées de combats acharnés les gardes nationaux renforcés par des milliers d'hommes venus de province pour défendre leur conception de la liberté laissent sur le pavé plusieurs milliers de morts. Tandis que 15 000 « rouges » sont arrêtés dont plus de 4000 seront déportés en Algérie, le 28 juin CAVAIGNAC est nommé chef du pouvoir exécutif. Adoptée le 4 novembre 1848, la constitution prévoit l'élection d'un Président de la République au suffrage universel pour un mandat de 4 ans et une assemblée unique de 750 membres.

Le 10 décembre 1848, l'élection du Président de la République donne une victoire écrasante à Louis Napoléon Bonaparte neveu de l'empereur qui doit son élection au prestige du nom.

Le 15 mai 1850, la loi « Falloux » laisse aux congrégations religieuses totale liberté pour ouvrir des établissements religieux.

Le 31 mai 1850, le suffrage universel est mis à mal. Pour être électeur, il faut payer l'impôt ce qui élimine « les petites gens ».

Louis Napoléon part en campagne pour obtenir la révision de la constitution qui n'accordait qu'un seul mandat au Président de la République, mais le 19 juillet 1851 cette proposition est rejetée par l'Assemblée.

Le seul recours qui s'offre au Président de la République est le coup d'état ; dans la nuit, du 1^{er} au 2 décembre 1851, il fait occuper l'Assemblée Nationale et lance 25 000 hommes dans les rues de Paris. Il annonce la dissolution de l'Assemblée, le rétablissement du suffrage universel et une révision de la constitution. A Paris, le soulèvement de la gauche républicaine est vite étouffée, c'est uniquement dans le centre et les régions méridionales que la résistance est la plus vive (voir l'insurrection de Linards du 2 décembre 1851, ouvrage de l'antenne de Linards de la Société Historique du Canton de Châteauneuf par Christian PALVADEAU et de Jean MARION).

Promulguée le 14 janvier 1852, la nouvelle constitution lui confie l'essentiel des pouvoirs, le 21 et 22 novembre 1852, un référendum approuve à une écrasante majorité le rétablissement de l'Empire, Louis Napoléon prend le titre de Napoléon III.

Des 1852, il lance de grands travaux comme la construction du chemin de fer. En 1859, les fondements de l'armature bancaire moderne sont posés, les français apprennent à se servir des chèques introduits en France par la loi de 1865.

De grands chantiers d'urbanisation sont mis en place (HAUSMANN à Paris). Les campagnes ne sont pas oubliées avec une augmentation de 25 % de la production agricole, l'industrie connaît une croissance rapide surtout dans le nord de la France.

L'Empire c'est la paix avait promis Louis Napoléon avant de devenir empereur, en fait, l'Empire ce fut la guerre. En mars 1854, il s'engage aux côtés de l'Angleterre pour protéger l'empire ottoman des ambitions de la Russie, ce fut la guerre meurtrière de Crimée qui se termine par la prise de Sébastopol en septembre 1857.

Prenant le parti de Cavour, le Président du Conseil du Royaume de Piémont menace de rentrer en conflit avec l'Autriche. En effet, le 10 mai 1859, il prend le commandement des troupes en Italie dans le but de rendre l'Italie à elle-même. Après deux batailles sanglantes à Magenta et à Solferino, il négocie l'armistice avec l'Autriche. La paix est signée en novembre 1859, la France gagne Nice et la Savoie.

C'est alors que l'empereur effectue « un demi-tour à gauche » en se rapprochant du peuple grâce à une politique sociale : développement de sociétés de secours mutuel, légalisation du droit de grève, nombreuses amnisties. Cette tentative de séduction de l'ouvrier fut un échec. La preuve en est donnée lors de l'élection de 1863, l'opposition au gouvernement rassemble 1 954 000 voix contre 665 000 en 1857. Aux élections de mai juin 1869, les députés favorables au gouvernement recueillent 4 438 000 voix contre 3 355 000 aux opposants.

En 1870, les relations avec la Prusse de Guillaume I se dégrade, l'orage gronde, Bismarck monte de tout pièce l'affaire de la dépêche d'EMS disant c'est brandir un drapeau pour exciter le taureau Gaulois.

Le 19 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse.

Ce rappel historique de la Nouvelle Histoire de La France de Jacques MARSEILLE (édition TEMPUS 2002).

1852

Mercredi 26 février 1852 : Châteauneuf

Par arrêté du 25 février 1852, Mr le Préfet a ordonné la fermeture et l'interdiction jusqu'à nouvel ordre du café du Sieur REYMOND-PRADEL

De suite, après l'insurrection dite de Linards du 2 décembre 1851, de nombreux cafés du canton furent fermés car ils étaient considérés comme des lieux de réunions de séditeux opposés au régime.

Samedi 28 février 1852 :**Election du corps législatif du 29 février 1852.**

Candidats recommandés aux électeurs de la Haute-Vienne.

Première circonscription : Mr Armand NOUALHIER propriétaire et manufacturier qui sera élu avec 21 217 000 voix.

Deuxième circonscription : Monsieur TIXIER avocat ancien représentant qui sera lui aussi élu avec 24 513 000 voix.

Ces élections se sont déroulées dans le calme.

Mardi 5 mai 1852 :

Par arrêté du 28 avril Mr Le Préfet organise ainsi qu'il suit le personnel du service de vaccine pour 1852.

TARRADE : officier de santé à Châteauneuf pour cette commune et celle de Roziers-St-Georges et Masléon.

MEILHAC : médecin à Châteauneuf pour cette ville.

TARRADE, il s'agit de Pierre Célestin TARRADE de Pierre-Buffière, qui a épousé une Demoiselle Anne MOSNIER de Châteauneuf.

Pierre Célestin sera le père de Firmin et d'Adrien, Maire de Limoges et grand père d'Amédée.

La vaccine est la vaccination anti-variolique découverte par JENNER.

Mercredi 14 juillet 1852 :

Sur les 27 membres qui faisaient parti du Conseil Général du Département 7 sont, en ce moment, démissionnaires ou déclarés démissionnaires par refus de serment dont DELASSIS de Châteauneuf.

Démissionnaire par refus de serment, le serment était tout simplement celui que l'on devait prêter fidélité à l'empereur, ceux qui refusaient de prêter serment de fidélité étaient démis de leurs fonctions.

Le 15 juin 1858, Claude ALSSI DEGRASSAT, 29 ans, épouse Melle Elisabeth DELASSIS, 22 ans.

Jean-Baptiste DELASSIS, père de la mariée propriétaire aisé a été maire de Châteauneuf par nomination le 15 octobre 1843 mais il démissionne pour des raisons professionnelles le 18 janvier 1846.

Melle DELASSIS apporte dans sa corbeille de mariée un moulin sur la Combade appelé Moulin Neuf, à l'origine moulin à grains mais DELASSIS demande officiellement le 10 novembre 1857. L'autorisation de le transformer en moulin à papier, nous assistons là à la naissance de la papeterie de Châteauneuf.

Mercredi 21 juillet 1852 :

Candidatures au Conseil d'Arrondissement pour Châteauneuf :

Mrs Gustave REYMOND et FARGEOU-D'EBIED

Candidatures pour le Conseil Général pour Châteauneuf :

Mr Gustave LIMOUSIN JOSEPH

Châteauneuf depuis 1848, il le restera jusqu'au 31 octobre 1864. Il a pour adjoint LEOBON Denis propriétaire.

Jeudi 22 juillet 1852 :

On nous écrit de Châteauneuf.

Le Sieur COLY (Antoine) caporal au 22ème de ligne, unique soutien de son vieux père, soldat de l'empire, criblé de blessures se promenait le 16 au soir sur les bords de la Combade lorsque tout à coup des cris de détresse parvinrent à son oreille.

Quoique la clarté du jour ait déjà disparu, Coly s'en hésiter se précipite tout habillé dans la rivière où le nommé LAFOND âgé de 25 ans venait de disparaître et dont un autre jeune homme le Sieur Léonard DESMAISONS tentait en vain de l'arracher. Coly au péril de sa vie parvint à arracher Desmaisons des étreintes dangereuses de Lafont et à ramener celui-ci mourant sur le rivage où ses soins intelligents ne tardèrent pas à le ranimer.

La population de Châteauneuf émue par cet acte de dévouement a exprimé au Caporal COLY les plus sympathiques félicitations.

Le 2 août 1846, ce brave militaire avait dans des circonstances semblables sauvé la vie à un marchand colporteur.

A Monsieur Le Rédacteur en Chef du 20 décembre :

Plaisance, Commune de Neuvic, 21 juillet 1852 :

Monsieur le Rédacteur,

Je prends l'insertion dans votre estimable journal de ma candidature aux fonctions de membre du Conseil Général ; retiré volontairement depuis longtemps des affaires publiques, je ne puis solliciter un pareil honneur ; mais, d'accord avec plusieurs amis politiques plein de reconnaissance, de soumission et de devoir pour l'élu de 7 000 000 de suffrage, j'appelle de tous mes vœux le succès de celle de Mr REYMOND, mon parent maire de Châteauneuf, qui par les services qu'il a rendus pendant les années difficiles de son administration autant que par sa conduite ferme, prudente et généreuse avant, pendant et après le mouvement insurrectionnel du 6 décembre, a acquis des droits aux sympathies et aux suffrages des hommes d'ordre de ce canton.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer ma lettre dans le plus prochain numéro de votre journal et de remercier les hommes honorables qui ont proposé ma candidature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec ma parfaite considération votre très humble, Joseph LIMOUSIN.

Par arrêté du 19 juillet , Monsieur Le Préfet de la Haute-Vienne en exécution de la loi du 21 mars 1831, les articles 7 et 8 du courant a pourvu aux nominations suivantes :

Canton de Châteauneuf :

Maire Mr REYMOND Gustave propriétaire – Adjoint Mr Léo BONDENIS propriétaire.

Linards :

Maire Mr NOUALHIER Joseph Gabriel propriétaire – Adjoint Mr VILETTE propriétaire.

Masléon :

Maire Mr FARGEOU D'EBIED Joseph propriétaire – Adjoint Mr DUCLERC Maturin propriétaire.

Neuvic :

Maire Mr LIMOUSIN Pierre capitaine en retraite chevalier de la légion d'honneur – Adjoint Mr FAURE Joseph.

Roziers St Georges :

Mr SIMONET Léonard propriétaire : Adjoint Mr VIAMONT Léonard Propriétaire.

St Gilles Les Forêts :

Maire Mr MAULMONT Antoine Auguste propriétaire – Adjoint Mr DEVAUX Pierre propriétaire.

St Méard :

Maire Mr MARTINOT-LAGALADE Frédéric propriétaire – Adjoint Mr REINEIX François Propriétaire

Surdoux :

Maire Mr PEYCLIT Léonard Propriétaire – Adjoint Mr CASSIN Joseph propriétaire.

Sussac :

Maire Mr BOURBON Guillaume propriétaire – Adjoint Mr JUMEAU-LAFONT propriétaire

Les maires et adjoints n'étaient pas élus mais nommés par le préfet et ceci pour des localités dont la population était inférieure à 3 500 habitants, au-dessus il y avait élection.

Samedi 31 juillet 1852 :

Candidat au Conseil Général et au Conseil d'Arrondissement de Châteauneuf

Candidat au Conseil Général : REYMOND Maire de Châteauneuf

Candidat au Conseil d'Arrondissement : MOUSNIER Notaire et maire de La Croizille.

Mardi 3 août 1852 :

Elections au Conseil général.

Résultats connus de Châteauneuf

Inscrits 2 971 – Votants 1 768.

Ont obtenu Mr REYMOND Gustave 1 036 voix élu.

Mardi 3 août 1852 :

Conseil d'Arrondissement.

Résultats Châteauneuf :

Mr MOUSNIER Notaire 1 335 voix élu.

Est à noter que les femmes n'ont pas droit de vote, toujours à attendre plus d'un siècle avant que celles-ci puissent voter. On signale également, que pour être élu et pour qu'il y ait un résultat d'élection il est nécessaire que le nombre de votants soit au moins de 25 % du nombre d'inscrits.

La population de Châteauneuf n'était pas la plus importante du canton, on a comme repère un recensement qui date de 1832 où la commune de la Croizille comptait 1 729 habitants, celle de Neuvic 1 565, celle de Linards 1 473 et celle de Châteauneuf n'avait que 1 160 habitants.

Jeudi 5 août 1852 :

21 cantons élisent leur représentant au Conseil Général au premier tour de scrutin, 6 non pu atteindre le quart exigé par la loi et auront à se réunir de nouveau pour une deuxième épreuve. Les nominations pour le Conseil d'Arrondissement ont été faites avec le même ensemble, 36 membres étaient à désigner 31 sont sortis la première fois du scrutin.

Six élections restent à faire, à St Laurent Sur Gorre, à St Junien, à Ambazac, à Nexon et à Château-Ponsat et la dernière élection qui reste à faire est à Bessines.

Vendredi 24 octobre 1852 :

Mr VILLEMONTAIX Philippe titulaire actuel de la perception de Château-Ponsat est nommé percepteur-receveur municipal des 5 communes composant la réunion définitive de Châteauneuf en remplacement de Mr HEBRARD qui reçoit une autre destination.

Jeudi 25 novembre 1852 :

Résultats officiels des votes des 21 et 22 novembre, ces votes étaient en réalité un plébiscite pour le rétablissement de la dignité impériale en la personne de LOUIS NAPOLEON BONAPARTE.

Canton de Châteauneuf :

Châteauneuf inscrits 375 – Votants 332 – Oui : 331 – Non : 1

Pour la Haute-Vienne :

Oui 58 430 – Non : 660

Vous voyez l'importance, le raz de marée devrais-je dire, en faveur du rétablissement de l'empire en la personne de Louis Napoléon Bonaparte qui sera Empereur des Français sous la dénomination de Napoléon III.

Mercredi 29 décembre 1852 :

Par décision de Mr Le Ministre de l'Intérieur approuvé par sa Majesté, des médailles d'argent ont été accordées aux citoyens dont les noms suivent en récompense d'actes de courage et de dévouements.

COLY Antoine caporal au 22^{ème} de ligne à Châteauneuf .

Il nous a semblé intéressant de faire un relevé de l'état civil de la commune pour l'année 1852. On va vous présenter les naissances, mariages décès pour la dite année.

Nous vous proposerons quelques commentaires qui nous ont semblé opportuns de vous faire partager.

Rassurez vous, vous n'aurez pas à la fin de chaque année la même « punition ».

1852

NAISSANCES

18.01	FRAISSEIX Anne	Puy Moussanas
18.01	BRANLAND Catherine	Vilettelle
19.01	BURELOU Pierre	Moulin Neuf
20.01	FISSAROU Pierre	Le Barry
12.02	CLUZAUD Marie Anne	Le Puy
23.02	COUDERT Catherine	Petit Bueix
25.02	LACHAUD Marie	Le Bord
27.02	RINGUET Marie	Vaux
03.03	DUPUY Catherine	Châteauneuf
04.03	JEANTAUD Jean	Tuillères
05.03	REILHAC Léonard	Murat
05.03	BOURRISSOU Marie	Venouband
12.03	JABET Michel	Moussanas
26.03	MOMOT Léonard	Vaux
31.03	HEBRARD Philippe	Le Breuilh
04.04	LAGOURSOLAS Antoine	Cros le Ballet
22.04	LEONON L'ETANG	Châteauneuf
25.04	CHAIZE Jacques	Cros le Ballet
06.05	SENISSE Léonard	Serre
13.05	LACHAUD Léonard	Tronche
26.05	ARNAUD Léonard	Puychat
24.06	PREBOT Jeanne	Moulin des Ribières
12.07	REILHAC Léonard	Bérúnieras
26.07	TRICARD Léonard	La Planelle
29.07	MARTINOT Anne	Châteauneuf
06.08	CHAZAUD Antoine	Ste Marie
15.08	VERGNE Léonarde	La Bessade
30.08	SAUTOUR Léonard	Châteauneuf
31.08	VERGNAUD Marie	Lascaux
01.09	MONTAGNER François	Vaux
03.09	DELANNE Marie	Moussanas
13.09	LADAUMONT Joseph	Puy Lavergne
20.09	BESSIERE Léonard	Lavaud

01.10	LACHAMBRE Marie	Châteauneuf
01.10	DUGENDRE François	Vilettelle
05.10	VITRAT Anna Thérèse	Châteauneuf
10.10	ROUGIER Marie	Châteauneuf
14.10	RALE Jean	Le Puy
16.10	ROUSSE Blaise	Sainte-Marie
27.10	MAZAUD Firmin	Châteauneuf
28.10	DEMARTIN Louis	Murat
07.11	GILLES Louise	Lachaud
07.11	CHASSARD Anne	Barry
13.11	CAILLAUD François	Moussannas
17.11	ARNAUD Léonarde	Murat
21.11	DELANNE Léonard	Lachaud
22.11	MISSOU Jeanne	Lachaud
04.12	VERGNE Léonard	Le Sus
04.12	VERGNE Pierre	Le Sus
09.12	BARJONNET Anne	Bellegarde
12.12	FERMICIER Martial	Lachaud
13.12	RELIER Magdeleine	Châteauneuf
18.12	VERGNAUD Léonard	Lavaud
25.12	DENARDOU Françoise	Moulin de Tronche
31.12	PICHAUD Léonard	Lavergne

Quels renseignements nous apporte la consultation de ce registre des naissances de l'année 1852 ? Tout d'abord, il y a 56 naissances pour l'année, 23 filles et 30 garçons.

En regardant, les dates d'un peu plus près, on se rend compte que 23 naissances ont lieu dans les trois derniers mois de l'année soit 41 % du total des naissances, ce qui indique que la procréation maxima se situe en janvier, février et mars. Comme début d'explication les nuits sont plus longues et le travail agricole est moins harassant et moins pesant. On remarque une seule grossesse gémellaire le 4 décembre.

Autre fait caractéristique, seules 9 naissances dans le village de la commune ce qui suppose que le bourg était de loin moins peuplé que la campagne environnante.

Que peut-on dire de plus ? si, ce relevé de naissance nous permet de constater le respect d'un saint à forte renommée locale : **St Léonard**.

Sur 30 garçons nés en 1852, 13 portent le prénom de Léonard soit 43 % et nous n'avons pas inclus les filles prénommées Léonarde.

Pour les filles, les Marie sont les plus fréquentes (8) suivies par les Anne (5).

Vous pouvez voir qu'une seule consultation des naissances sur une seule année peut être riche d'enseignements, il en est de même pour les mariages et décès, c'est ce que nous allons voir tout de suite.

1852

MARIAGES

- 20 janvier MALAVAUD Etienne 32 ans domestique
TATUEIX Jeanne 17 ans née à Châteauneuf
- 10 février BOURRISOU Léonard 25 ans cultivateur à Venouhand
FARGEAUD Anne 17 ans demeurant à Vénouhand de Châteauneuf
- 14 février LEONET Henri 38 ans ouvrier sabotier de Linards
PATAUD Catherine 20 ans servante à Linards
- 17 février REILHAC Léonard 26 ans demeurant Besuniéras
COUADE Marie 18 ans demeurant au Puy de Châteauneuf
- 18 février BLANZAT Jean 24 ans demeurant à Châteauneuf
GEANDILLOU Marie 22 ans demeurant au Grand Bueix Commune de
Linards
- 23 février SIMONET François 22 ans demeurant à Moussanas
MARGOU Catherine 27 ans servante à Moussanas
- 20 mai 1852 FERMIGIER Jean 23 ans demeurant à Lavaud de Châteauneuf
GILET Valérie 16 ans demeurant à Lavaud de Châteauneuf.
- 17 août CHASSARD Blaise 28 ans domestique à Neuvic
GOURDY Catherine 24 ans demeurant au Puy Chat de Châteauneuf
- 22 Août PLEYBERT Luc 24 ans de l'assistance – domestique à Lavergne
SUCHER Jeanne 23 ans servante à Châteauneuf
- 7 septembre COUADE Jean 34 ans demeurant à Moussannas cultivateur
MOUSSOU Marie 25 ans née à Sussac
- 05 octobre PREVOT Pierre 33 ans veuf depuis le 25 avril 1852 demeurant au
Moulin des Ribières
SAZEAU Jeanne 31 ans veuve depuis 4 ans servante au Désert
Commune de Châteauneuf
- 04 novembre VERGOU Pierre 23 ans domestique à Villetelle commune de
Châteauneuf
BRANLAND Jeanne 18 ans demeurant à Villetelle

Regardons ce document d'état civil et demandons nous, quels enseignements peut-il nous fournir ? L'âge moyen des promises par exemple, c'est simple, il suffit d'additionner puis de faire une division nous obtenons :

- 27 ans ½ pour les hommes
- 21 ans pour les promises

Un âge relativement tardif pour les garçons qui, cultivateurs ou domestiques attendaient d'être en mesure d'assumer une femme surtout pour les domestiques. Quant aux cultivateurs l'on remarque (vous ne le voyez pas sur le document présenté), après examen du document officiel de l'état civil que les fils de cultivateurs ont pour la plupart leur mère décédée ce qui implique la nécessité d'avoir une femme au foyer pour assumer les travaux ménagers indispensables à la bonne marche de la maison.

Dans la même finalité, le cas du mariage PREVOT-SAZEAU l'époux 33 ans veuf depuis 5 mois ½ épouse une veuve mais qui l'est depuis plus longtemps (4 ans), là également, il fallait la présence d'une femme à la ferme à plus forte raison si le veuf avait des enfants en bas âge à la maison.

Autre remarque, le lieu de résidence des époux. Remarquez combien les mariages sont de proximité de commune à commune, tout au plus commune immédiatement voisine, le même village dans la majorité des cas . C'est que les moyens de se déplacer n'étaient pas ceux de notre époque, absence de transports en communs ou personnel ne favorisaient pas les rencontres plus lointaines.

La date du mariage nous fait réfléchir aux mœurs paysannes de l'époque, la moitié des mariages ont lieu de fin janvier à fin février, c'est une période où le travail de la terre est pratiquement au point mort et c'est la date où l'on tue le cochon ce qui permettra de mieux recevoir les invités.

1852

DECES

9 janvier	TEXIER François	10 ans	-	Sainte Marie
13 janvier	DELOMBRE Françoise	46 ans	-	Tronche
14 janvier	BROUSSE Eugène	3 mois ½	-	Lavaud
20 janvier	BREUILH Paul	45 ans	-	Châteauneuf
04 février	LAPAQUETTE Léonard	75 ans	-	Murat
06 février	CHATEAU Nicolas	60 ans	-	Tronche
11 février	LAMASSIAUDE Anne	17 ans	-	Moussanas
14 février	LEBASSON Jean	43 ans	-	Murat
15 février	CAILLAUD Marie	4 ans	-	Moussanas
15 février	FILLATRE Jeanne	85 ans	-	Tronche
19 février	MALIGNE Jeanne	50 ans	-	Vaux
21 février	REIGNAUD Marguerite	23 ans	-	Le Petit Bueix
24 février	FISSAROU Pierre	1 mois	-	Le Barry
27 février	POUTEE Léonarde	55 ans	-	Le Barry
03 mars	MAZIN Jeanne	7 ans	-	Lavergne
11 mars	DELAUMENY Marguerite	23 ans	-	Châteauneuf
25 avril	RALE Marguerite	26 ans	-	Le Puy
28 avril	CHAIZE Jacques	3 jours	-	Cros Le Ballet
09 mai	TATUEIX Pierre	6 ans	-	Châteauneuf
13 mai	ROCHETTE Marguerite	5 ans	-	Le Puy
15 mai	SENISSE Jean	32 ans	-	Serre
15 mai	LAMARGUE Catherine	15 mois	-	Vaux
24 mai	DUMEYLET Françoise	20 ans	-	Serre
27 mai	TOURNIEROUX Anne	18 ans	-	La Vigne Robert
02 juin	REYMOND Antoinette	68 ans	-	Châteauneuf
12 juin	VERGNAUD Jeanne	45 ans	-	Le Puy
25 juin	VERGNAUD Jean	8 ans	-	Moussanas
06 juillet	DUPUY Marie	4 mois	-	Châteauneuf
9 juillet	LAGRANGE Jeanne	41 ans	-	Vaux
14 juillet	BOURISSOU Pierre	5 ans	-	Venouhant
12 août	DUPETIT Léonarde	11 ans	-	Châteauneuf
15 août	LACHAMBRE Léonard	32 ans	-	Châteauneuf
22 août	TATUEIX Marguerite	13 ans	-	Barry

10 septembre	LAGRANGE Guillaume	22 ans	-	Moussanas
10 septembre	GORSE Léonard	15 mois	-	Châteauneuf
07 septembre	GOUMILLOU Guillaume	27 ans	-	Vénouhant
13 septembre	REILLAC Marie	20 mois	-	Lavergne
14 septembre	ANDRAUD Guillaume	20 mois	-	Serre
20 septembre	DELEGER Léonard	1 an	-	Lavaud
23 septembre	LARUE Marie	17 mois	-	Châteauneuf
29 octobre	VERGNAUD Blaise	45 ans	-	Bésuniéras
04 novembre	VITRAT Anna6Thérèse	1 mois	-	Châteauneuf
08 novembre	RIVET Léonard	3 ans	-	Vaux
12 novembre	JEANDILLE Colette	20 mois	-	Vaux
05 décembre	COUADE Jeanne	35 ans	-	Le Sus
08 décembre	VERGNE Léonard	4 jours	-	Le Sus
14 décembre	MARGOU Martial	72 ans	-	Chaucher
22 décembre	SUCHER Jeanne	23 ans	-	Châteauneuf
30 décembre	VINCENT Léonard	60 ans	-	Le Petit Bueix

Nous totalisons pour l'année 1852 à 50 décès, 23 hommes et 27 femmes.

Si nous regardons de plus près l'âge des décès, nous sommes effarés par le lourd tribut payé par les jeunes enfants et nourrissons. Si nous faisons un calcul global tous sexes confondus de l'âge moyen des décès, nous arrivons à un âge de 23 ans 1/2 et si nous faisons le même calcul par sexe la moyenne d'âge de décès des hommes est de 15 ans tous décès confondus mais si nous retirons de notre calcul les décès de la petite enfance, en éliminant les enfants décédés avant l'âge de 3 ans, nous arrivons à une moyenne de 37 ans 1/2.

Faisons le même calcul pour les femmes tous âges confondus, la moyenne est de 23 ans et après élimination des décès de la petite enfance, on arrive au chiffre de 28 ans.

Nous rappelons que l'âge moyen des décès c'est-à-dire l'espérance de vie, à l'heure actuelle est pour les hommes de 78 ans et pour les femmes de 84 ans ; voyez quels progrès grâce à la médecine et à une meilleure hygiène de vie, réalisés en un siècle et demi.

En 1852, l'homme le plus âgé est décédé à 75 ans et la femme à 85 ans, espérance de vie hors normes pour ces deux là !

On relève les décès de 2 enfants de l'hospice l'un à 5 ans, l'autre à 20 mois. Ces enfants sont confiés par l'assistance publique à une nourrice bien souvent à la campagne. Ces enfants étaient abandonnés soit parce que orphelins soit parce que enfants d'un mère célibataire qui ne pouvait l'assumer.

Voici les « salaires » tels qu'ils ont été revalorisés en 1855 que touchaient les nourrices pour enfants trouvés, abandonnés ou orphelins : 80 francs par mois pour les enfants d'un jour à 1 an, 60 francs pour les enfants d'un an à 12 ans inclus.

Vous remarquerez également chez les femmes, des décès jeunes aux environs de 20 ans, il y a 150 ans l'accouchement ou les suites de couches étaient une cause fréquente de mortalité.

1853

Adresse à l'Empereur :

Mr Le Préfet de la Haute-Vienne a reçu des communes dont les noms suivent des adresses de félicitations à l'Empereur, elles ont été immédiatement transmises à son excellence le Ministre de l'Intérieur pour être mises sous les yeux de sa Majesté :
Magnac-Laval, Châteauneuf, St Sulpice les Feuilles etc....

Vendredi 18 mars :

La vérification périodique des poids et mesures des balances romaines et autres instruments de pesage et mesurage sera effectuée en 1853 dans les communes des départements aux époques ci-après désignées.

Commune vérifiée tous les deux ans
Châteauneuf vérification aura lieu le 3 mai.

Jeudi 14 avril :

Mr Le Juge de Paix du Canton de Châteauneuf a fait arrêter et mettre à la disposition de Mr Le Procureur Impérial de Limoges, sous la prévention de vol domestique une nommée Jeanne MARLHAC.

Mercredi 31 août :

Etude de Maître BARBE notaire à Châteauneuf et ESTIER avoué à Limoges.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

Le public est prévenu que le 17 septembre 1853 jour de samedi à 10 heures du matin , il sera procédé à Châteauneuf en l'étude de Maître BARBE et par devant ledit Maître BARBE notaire à Châteauneuf à l'adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur de divers immeubles à LAVERGNE commune et canton de Châteauneuf, arrondissement de Limoges Haute Vienne, dépendant de la succession de feu Guillaume CROUZILLAT en son vivant fermier demeurant à Echizadour commune de St Méard.

Cette vente aura lieu à la requête de Louise SAUTOUR veuve dudit Guillaume CROUZILLAT sans profession demeurant au dit village d'Echizadour prise comme tutrice légale de Joseph CROUZILLAT son fils, seul héritier dudit Guillaume son père, laquelle a pour avoué, constitué près le Tribunal Civil de Limoges Maître Armand ESTIER demeurant au dit Limoges rue des Combes N° 17.

En présence du Sieur Pierre CHATENET fils cultivateur, demeurant à Toulon commune de St Méard, pris comme subrogé tuteur dudit Joseph CROUZILLAT, cette vente aura lieu en vertu – premièrement, d'un jugement rendu par le tribunal civil de Limoges en date du 11 juillet dernier ; deuxièmement, d'un arrêt rendu par la cour impériale de Limoges en date du 28 juillet aussi dernier par lequel le dit Maître BARBE a été commis pour procéder de ladite vente.

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Il consiste en :

1° : Une maison construite en pierre moellon couverte à tuiles creuses, composée d'une cuisine, chambre à côté, cave au-dessous et grenier sous le toit ; boulangerie avec four, le tout couvert à tuiles creuses, 2 étables ou logis à cochons couvertes à tuiles avec les airages qui en dépendent : le tout compris au numéro 1460 du plan de Châteauneuf section B et pouvant avoir une superficie d'environ 3 ares confronte au chemin public, aux bâtiments d'Arnaud et au Couderc de la grange ci-après suit une description de 25 lots qui consiste en terres châtaigneraies dont l'énumération serait quand même un petit peu trop fastidieuse.

Jeudi 24 novembre :

La dénommée GILLET âgée de 25 ans a été trouvée morte sur le territoire du village de Lavaud commune de Châteauneuf. Le bruit avait couru que cette malheureuse avait succombé par suite de violences ; mais il résulte de l'information faite par Mr Le Juge de Paix qui s'est de suite transporté sur les lieux assisté de la gendarmerie et de Mr Le Docteur TARRADE (Célestin) que la mort de la femme GILLET ne pouvait être attribuée qu'à une attaque d'épilepsie.

Vendredi 21 novembre 1853 :

Etude de Maître ESTIER avoué à Limoges rue des Combles N°11

VENTE JUDICIAIRE

Par voix de liquidation

D'UN CORPS DE BIEN

Au labourage de deux vaches

Sis au lieu de Serre commune de Châteauneuf canton du même nom arrondissement de Limoges Haute-Vienne.

Mise a Prix 300.00 Francs.

Adjudication le 21 décembre 1853.

Succession de Guillaume DUMELLETT et de Anne SENISSE son épouse en leur vivant propriétaire et cultivateur demeurant au dit village de Serre et ce sur la mise à prix de 300.000 francs. De cette vente aura lieu au requête pour suites et diligences de Suzanne DUMELLETT et de Guillaume ANDRAUD cultivateur, son mari qui l'assiste et l'autorise demeurant ensemble au village de Serre commune de Châteauneuf.

Samedi 24 décembre :

Dans la nuit du 19 au 20 des voleurs, se sont introduits au domicile du Sieur GROUGIER propriétaire à Châteauneuf et on volé 4 draps de lit, un traversin et deux couvertures

Les recherches faites à ce sujet n'ont produit encore aucun résultat.

Lundi 26 décembre :

La brigade de Châteauneuf a dressé un procès verbal de divers vols d'argent commis au préjudice de quelques domestiques.

1854

Par arrêté de Mr Le Préfet en date du 13 de ce mois. Mr TARRADE (Pierre Célestin) a été nommé maire de Roziers-St-Georges en remplacement de Mr SIMONNET démissionnaire.

Jeudi 19 janvier :

Juridiction criminelle tribunal correctionnel de Limoges audience du 13 janvier.

Mr BOYER Jean boulanger à Châteauneuf chasse 16 francs d'amende.

Il s'agit d'une amende de 16 francs c'est pour chasse sans permis, c'était le tarif à l'époque.

Samedi 1^{er} avril :

Un violent incendie s'est déclaré le 30 mars dans un bois situé près de Neuvic appartenant à Mr Le Juge de Paix de Châteauneuf. Sans les secours empressés des populations voisines, cet incendie aurait occasionné une perte considérable. On ignore la cause de ce sinistre.

Jeudi 20 avril :

Opération du Conseil de Révision

Vu la loi du 13 avril courant, élevant de 80 000 hommes à 140 000 hommes, le contingent fourni 1^{ère} classe de 1853, vu le décret du 14 avril 1854, qui détermine les époques auxquelles devront s'effectuer les diverses opérations de la levée, arrête :

Article 1^{er} : les opérations du conseil de révision pour l'examen des jeunes gens de la classe 1853, auront lieu dans les communes chef-lieu de canton au jour et heure indiqués ci-après :

Châteauneuf à la mairie le 8 mai à 1 heure.

Le Conseil de Révision donnait lieu à un tirage au sort, on sortait le bon ou le mauvais numéro, si on sortait le mauvais numéro on été incorporé mais on avait la possibilité ou de se faire exempter si on était soutien de famille ou alors de se faire remplacer par un homme qui avait lui tiré le bon numéro et qui moyennant finances acceptait de partir au service militaire à la place de celui qui avait tiré le mauvais numéro et cela était prévu, les hommes qui se proposaient de remplacer devaient déposer leur papier au bureau militaire de la Préfecture 5 jours au moins avant celui où le conseil de révision se réunissait pour statuer sur leur admission ou leur rejet. Il fallait qu'ils portent en même temps un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire et un extrait du casier judiciaire donc il était pas question d'envoyer à sa place une personne qui n'avait pas une bonne moralité.

Tribunal correctionnel de Limoges

Vendredi 1^{er} juin – Audience du vendredi 27 mai

VEDRENNE Louis de Sussac,
PHALIPPAUD Léonard de Châteauneuf
et CHICOT Léonard de Sussac voles, le premier a 18 mois de prison, le deuxième à 2 ans et le troisième à 1 an..

Jeudi 22 juin :

Juridiction criminel

Tribunal correctionnel de Limoges audience du jeudi 15.

ARNAUD Jean cultivateur à Châteauneuf vole d'écorce 2 mois de prison.

1855

Jeudi 8 février 1855 :**Tribunal correctionnel de Limoges**

2^{ème} chambre présidence Mr CANTILLON, de LACOUTURE vice président.

Audience du jeudi 1^{er} février 1855.

Martial REILHAC de chateauneuf chasse 16 francs d'amende.

Léonard CANET de chateauneuf chasse, 16 francs d'amende

Pierre DEVAUX de chateauneuf, chasse 16 francs d'amende.

Ces trois amendes sont en rapport avec une chasse sans doute sans permis puisque nous sommes encore en période d'ouverture de la chasse qui ne fermera cette année là que le 29 février.

Jeudi 22 février 1855 :**Préfecture de la Haute-Vienne**

Le préfet de la Haute-Vienne vu la loi du 24 janvier 1855, qui met à la disposition du gouvernement un contingent de 140 000 hommes sous la classe de 1854, la répartition se faisant ainsi pour l'arrondissement de Limoges, Châteauneuf, il y a 120 conscrits et le contingent assigné est de 55.

Cela veut dire que le tirage au sort existe toujours qu'il y 120 conscrits qui vont tirer au sort et que désignera par le hasard 55 hommes devant assumer leur service militaire.

Vendredi 23 février :

Tribunal Correctionnel de Limoges audience du jeudi 15 février 1855

DUMELET Jean et SENISSE Jean propriétaire à Châteauneuf chasse sans permis 16 francs d'amende chacun.

Jeudi 8 mars 1855 :

Souscription pour les soldats de la guerre de Crimée pour la commune de Châteauneuf
Mrs REYMOND maire 5 francs ; ROUGIER adjoint 5 francs ; FAURE curé 5 francs
MOSNIER Aristide 5 francs ; un anonyme 5 francs ; DELABY receveur de
l'enregistrement 3 francs ; ALLIER percepteur 3 francs ; l'instituteur et l'école primaire 3
francs ; SISSAROUX 75 centimes ; Martial GARRAT 50 centimes ; Pierre REILHAC 1
franc ; Jean CHAISE 50 centimes ; Martial GARRAT 50 centimes ; REILHAC dit
MAZAUD 50 centimes ; MAZIN 1 franc ; Martial REILHAC aîné 1 franc ; REIGNAUD 1
francs ; BOURIQUET 1 francs ; Martial REILHAC jeune 1 franc ; Léonard PERRAT 50
centimes ; LEOBON LETANG 1 Franc ; JABET 50 centimes ; DEBETTE 1 franc ;
GOURDY 1 franc ; CAZAL 1 franc ; REYNAUD 30 centimes ; Michel GILLES 1 franc ;
JANICOT 1 franc ; MARGOUX 1 franc ; QUINTINAUD 50 centimes ; JUMEAUX 1
franc ; PASTIER 50 centimes ; DUMEYLET DUPUY 1 franc ; BLAZAT 50 centimes ;
Gilles CHIROUX 50 centimes ; Pierre DELOMBRE 1 franc ; GLANGEAUD 50 centimes ;
BASSET ex LANCIER 1 franc ; FERMIGIER 50 centimes ; BOUSSENOT 50 centimes ;
DEVAUX DU PETIT PUEX 1 franc ; MALIGNE 50 centimes ; RIVET père 1 franc ;
ANDROT 1 franc ; BIGARO DELANE 50 centimes ; MOMOT 50 centimes ; CAILLAUD
1 franc ; FREIFFREX 50 centimes ; MALISSOU 1 franc ; FERRAND facteur 50 centimes ;
DELAGNE VERGNAUD 50 centimes ; VILLEMONEUX ex percepteur 5 francs.
TOTAL : 71 francs 90

Jeudi 21 juin 1855 :

Par le décret impérial du 14 juin ont été nommés maires et adjoints des villes et communes
ci-après du département de la Haute-Vienne :

Châteauneuf : Maire Mr REYMOND
 Adjoint Mr ROUGIER

Vendredi 2 juillet 1855 :

Vente judiciaire sur liquidation
en deux lots séparés

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Ste MARIE LACLAIRE et au village de GOURSEROLLES le tout commune de
Châteauneuf canton de Senon arrondissement de Limoges

Mise a prix :

1^{er} lot : 2000 francs

2^{ème} lot : 200 francs

Adjudication le 18 août 1855.

Cette vente aura lieu sur les poursuites de Mr Léonard BASSET propriétaire demeurant à
Limoges agissant en qualité de tuteur judiciaire de Léonard Auguste BOUTAUD son neveu
seul et unique héritier de feu Jean Baptiste BOUTEAUD et Jeanne BASSET ayant pour
avoué Maître Casimir DAVID demeurant à Limoges en présence de Mr Aristide Célestin
TARRADE médecin demeurant à Châteauneuf subrogé tuteur du mineur Léonard Auguste
BOUTEAUD ayant pour avoué Maître Jean Baptiste RATTIER demeurant à Limoges.

Mardi 28 août :

Vendredi dernier un incendie s'est déclaré au village de Serre, commune de Châteauneuf et a complètement détruit 2 granges, 4 écuries et une certaine quantité de gerbes et de foin.

Le feu s'était communiqué par une cheminée moins élevée, par le toit en paille dont elle était entourée, et alimenté par ces matières inflammables, il s'est rapidement étendu malgré les secours des habitants du village et ceux des villages voisins accourus sur les lieux.

Cette perte qui frappe 4 propriétaires est évaluée à 3 000 francs ; rien n'était assuré.

Mardi 9 octobre :

Sur la proposition de Mr Le Préfet et l'avis du Conseil Départemental de l'Instruction Publique, des récompenses ont été accordées à divers instituteurs et institutrices de la Haute-Vienne à savoir :
Melle MARBOUTI institutrice à Châteauneuf mention honorable.

Tribunal Correctionnel de Limoges

Audience du jeudi 22 novembre

Léonard BOURDARIAS cultivateur à Châteauneuf vol 15 jours de prison et 16 francs d'amende.

Tribunal correctionnel de Limoges

Audience du jeudi 13 décembre

François LHERITIER Cultivateur à Châteauneuf, vol de récolte 6 mois de prison et 16 francs d'amende.

Mr Guillaume RENAUD cultivateur à Châteauneuf vol de bois 15 jours de prison

1856

**Tribunal Correctionnel de Limoges Audience du
Jeudi 31 janvier 1856 :**

Antoine LAJAUMONT Cultivateur à Châteauneuf
chasse et rébellion 15 jours de prison.

15 février 1856 :

Le contingent de 1296 hommes a fournir par le département de la Haute Vienne dans la levée de 140 000 hommes ordonnés sur la classe 10155 et repartis entre les divers cantons ainsi qu'ils suivent, à savoir :

Châteauneuf : 116 contingent assigné 51.

Le premier chiffre de 116 est le nombre de conscrits de cette classe pour tout le canton et le contingent assigné de 51 est donc les conscrits qui seront assujettis à faire leur service militaire après tirage au sort.

Le recensement de la population du département de la Haute-Vienne qui vient d'être fait cette année a donné les résultats généraux suivants :

Pour le canton de Châteauneuf 11 317 contre en 1851 11840. La population totale du département se divisant en 199 communes qui étaient de 319 379 habitants en 1851, se compose de 319 787 en 1856 ce qui porte l'augmentation à 408 habitants seulement. Si l'on veut connaître la population par sexe et par condition, on y trouve 88 471 garçons, 63 465 hommes à marier 8 255 veufs, au total 160 171 personnes du sexe masculin. 81 316 filles, 63 014 femmes mariées, 15 266 veuves au total 159 596 personnes du sexe féminin.

On note pour la ville de Limoges une population de 46 564 habitants et St Léonard 6 184 habitants.

On constate pour le canton de Châteauneuf une perte de population de 523 habitants sur une période de 5 ans.

1857

Préfecture de la haute Vienne :

Répartition du Contingent de la Classe de 1856 (du 14 avril 1857).

Le contingent de 962 hommes à fournir par le département de la Haute Vienne dans la levée de 100 000 hommes ordonnés sur la classe de 1856 et répartis entre les divers cantons ainsi qu'il suit :

Châteauneuf : 103 conscrits 33 assignés à faire leur service militaire.

Que de 100 000 hommes au lieu de 140 000 précédemment et tout ceci parce que la guerre de Crimée est terminée.

Tribunal de Police Correctionnel de Limoges

Audience du jeudi 11 Juin

Pierre GLANGEAUD Boucher à Châteauneuf outrage 24 heures de prison.

Election du 21 et 22 juin 1857 :

267 sièges de députés sont à pourvoir.

Résultats 4 élus de l'opposition ; 2 à Paris et 1 à Lyon et 1 à Bordeaux.

Pour ce qui est de la Haute Vienne, 2 députés sont à élire, pour la première circonscription comme candidat du gouvernement Armand NOUALHIER est élu , pour la deuxième circonscription candidat du gouvernement CALLEY-SAINT-PAUL est élu avec 16 841 voix contre le candidat de l'opposition ROFFIGNAC

4 054 voix. Pour ce qui est de Châteauneuf, il y a eu à cette élection 242 votants NOUALHIER le candidat du gouvernement a obtenu 236 voix et BAPTISTE le candidat de l'opposition a obtenu 6 voix.

Tribunal de Police Correctionnel

Audience du 14 octobre

Pierre DEMARTY colon à Châteauneuf fausse plaque 3 francs d'amende.

François PEYRAT Roulrier à Châteauneuf ; Léonard FLACARD domestique à St Léonard et Pierre REILHAC domestique à Châteauneuf vols, le premier 3 mois de prison, le second 2 mois de prison le troisième 1 mois de la même peine.

1858

Tribunal de Police correctionnel :

Audience du 29 avril 1858

Martin SAGEAU cultivateur a chateauneuf
offense envers l'empereur 1 mois de
prison.

Lundi 7 juin :**Election Départementale**

Candidat du gouvernement au conseil
d'arrondissement pour le canton de
Châteauneuf MOSNIERS notaire et Maire de
la Croizille.

Jeudi 16 septembre 1858

On nous écrit de Châteauneuf :

Dimanche dernier a été une double occasion de fête pour les habitants de notre chef lieu de Canton : c'était l'anniversaire de la fête annuelle et le baptême de deux cloches est venu lui donner un éclat inusité.

Mr CRUVEILHIER, le célèbre docteur et Mr RAYMOND étaient parrain et marraine de la cloche principale ; Mr RAYMOND et Mme BARBE ont remplis les mêmes rôles pour la seconde.

Mr l'abbé MAREVERY a prononcé à ce sujet un sermon parfaitement approprié à la circonstance pleine d'onction chrétienne et qui a été apprécié par un nombreux auditoire.

La journée s'est terminée par une distribution de bonbons, un bal champêtre, une illumination aussi brillante qu'inattendue et un beau feu d'artifice tiré par des jeunes gens de Limoges. Le lendemain, il y a eu un grand bal chez Mr LIMOUSIN où se trouvait réunis toute la société de Châteauneuf, de Neuvic et de nombreux étrangers.

1859

Le 4 juin 1859, notre armée d'Italie remporte sur les Autrichiens la bataille de MAGENTA sous les ordres du général de MAC MAHON qui à cette occasion est fait maréchal et duc de MAGENTA.

Paris le 12 juillet 1859 :

La paix a été signée hier entre l'empereur Napoléon et l'empereur d'Autriche.
La Lombardie est cédée à l'empereur Napoléon qui la transmet au Roi de Piémont.

Vendredi 9 septembre 1859 :

Souscription en faveur des blessés de l'armée d'Italie commune de Châteauneuf.
Mr RAYMOND maire 10 francs, ROUGIER adjoint 5 francs, FAURE curé 5 francs, ARISTIDE MOSNIER 5 francs, BARBE notaire 5 francs, CHAZAUD directeur des Postes 2 francs, ATTIE percepteur 5 francs, Jean Baptiste JUMEAUX cafetier 1 franc, LEOBON-LETANG huissier 1 franc, BEAULAVON receveur de l'enregistrement 2 francs, DELASSIS propriétaire 2 francs, Mme Veuve PARRY 1 franc, DEGRASSAT propriétaire 2 francs, Mme DUMAS 1 franc, LEONET greffier du juge de paix 5 francs, Antoine COLY aubergiste 2 francs, DESCOMBES huissier 1 franc, ROUSSENOT Sacristain 50 centimes, Pierre GILLES aubergiste 1 franc, Léonard JANICOT boulanger 1 franc, Veuve Emilie GORCE aubergiste 50 centimes, Gabriel GORCE forgeron 50 centimes, PUYVERT sabotier 50 centimes, Jean DELANE marchand de vins 2 francs, RIVET ex greffier 1 franc, BASSET ex lancier 1 franc, Guy CAZAL chaudronnier 50 centimes, RIVET marchand 2 francs, Henri DUMY 1 franc, MARBOUTY institutrice 1 franc, MACAIRE buraliste 50 centimes, CHAPOULAUD instituteur et ses élèves 5F50, RAYMOND PRADET cafetier 50 centimes, Pierre GLANGEAUD boucher 1 franc, DELAGNE dit BIGARO marchand de chevaux 50 centimes, veuve BREUILH propriétaire 1 franc, BOURZAT DU BARRY 50 centimes, MAUMOT garde champêtre 50 centimes, BARDY boucher 50 centimes, VINCETN propriétaire 75 centimes, REILHAC de BESUNIERAC 30 centimes, BARON propriétaire 1 franc, REILHAC propriétaire 1 franc, DUMEYLET membre du Conseil Municipal 50 centimes, REILHAC fils 1 franc, PEYRAT aubergiste 1 franc : Total 83 francs 55 centimes.

Lundi 17 octobre :

Un violent orage a éclaté dans la nuit de vendredi à samedi sur les cantons d'Eymoutiers et de Châteauneuf, la foudre est tombée en plusieurs endroits. On ne signale pas d'autres accidents qu'une vache qui a été tuée. Un pont récemment construit sur la rivière la Combade a été aussi emporté par la crue subite des eaux.

Lundi 7 novembre 1859 :

Après les pluies continues de la fin d'octobre sont venus des orages violents comme dans les jours les plus chauds de l'année.

La tempête dont nous avons eu qu'un aperçu à Limoges vendredi soir a fait de bien fâcheux dégâts dans le canton de Châteauneuf. Plusieurs ponts emportés, les routes coupées et profondément ravinées, un moulin détruit, un village submergé, des bestiaux en assez grand nombre noyés, les routes engrangées enlevées et détériorées, tels sont les dommages causés dans ce malheureux pays l'un des plus pauvres du département, par ses ouragans que les vents du sud nous occasionnent depuis 8 jours.

Dimanche 18 décembre 1859 :

FOURNEAUX ECONOMIQUES

Au moment, où les denrées alimentaires deviennent plus chères et où la saison devient rigoureuse, nous croyons utile de rappeler au public que les Fourneaux de la monnaie prépare d'excellent bouillons gras et vendent des portions de viandes de légumes et de riz.

Nous ne pouvons assez recommander aux ouvriers particulièrement dans cette saison de l'année de s'adresser pour leur alimentation à cette utile établissement.

Dans l'intérêt de leur santé, il est indispensable qu'ils se nourrissent chaud et fortifiant. Les petits ménages peuvent également y aller chercher leur nourriture et la consommer chez eux. On sait à quels hommes dévoués est confié la direction des Fourneaux. C'est assez dire quel soin et quelle propreté les aliments divers sont préparés.

Depuis plusieurs années, l'hiver en particulier, s'est mis en place à Limoges des Fourneaux Economiques que l'on appellera d'ailleurs plus tard Soupe Populaire, ils sont financés par des souscriptions publiques et l'on peut y trouver du bouillon pour 5 centimes, une soupe pour 10 centimes, viandes pour 10 centimes, et légumes pour 5 centimes, ces Fourneaux Economiques étaient surtout réservés aux indigents, bien que cela n'intéresse pas particulièrement Châteauneuf, j'ai trouvé utile de le mentionner dans cette publication.

1860

12 Janvier 1860 :

Le Jeudi 26 janvier 1860, il sera procédé à l'hôtel de la Préfecture à Mr Le Préfet à l'adjudication aux rabais sur soumission cachetée des travaux dont l'énumération suit :
Commune de Châteauneuf construction d'une chaussée d'empierrement sur le chemin de petites communications de Châteauneuf à Sussac ; travaux évalués à : 1 870 francs, le cautionnement à fournir en numéraire est fixé à 80 francs.

Dimanche 29 janvier 1860 :

Par arrêté de son Excellence le Ministre des Finances Mr PEYRAN (Ernest Philippe) greffier de la justice de paix de la FERTE-ALAIS a été nommé percepteur receveur municipal à Châteauneuf en remplacement de Monsieur ATTIE appelé à une autre destination.

Tribunal de Police Correctionnel de Limoges

Audience du jeudi 8 mai 1860

Georges BESSIERES cultivateur à Châteauneuf vol 4 ans et 1 jour de prison.

Le 7 août 1860 :

Par décret Impérial rendu sur la proposition de son excellence le Ministre de l'Intérieur, ont été nommés maires dans le département de la Haute-Vienne :

Châteauneuf :

Maire : Mr REYMOND Gustave

Adjoint : Mr CROUGIER Eugène

Il n'y a pour la commune de Châteauneuf aucun changement ni pour le poste de maire ni celui d'adjoint.

Tribunal civil de Limoges

Audience des criées du 19 septembre 1860

Maître DAYRAS : Seule enchère Jeanne MARIO immeuble situé à Neuvic ; 1 000 francs adjugé à Maître ESTIER avoué pour le sieur Jean Baptiste DELASSIS propriétaire à Châteauneuf moyennant la somme de 2 200 francs.

On nous rappelle que ce Monsieur DELASSIS est le beau-père de Mr DEGRASSAS qui est maintenant propriétaire d'un moulin à papier Sur la Combade.

Dimanche 30 décembre 1860 :

Par arrêté de son excellence le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes du 18 décembre des médailles et des mentions honorables ont été décernées aux instituteurs et institutrices primaires de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

Mr CHAPOUTEAUD Léonard, instituteur à Châteauneuf, une médaille de bronze.

1861

Le journal qui jusqu'à présent était le 20 décembre s'intitule maintenant le COURRIER DU CENTRE qui est un journal quotidien de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

Mercredi 10 avril 1861 :

Répartition du contingent de la classe 1860 recrutement des troupes de terre et de mer, canton de Châteauneuf nombre de jeunes gens compris sur la liste de tirage du canton : 143 ; contingent assigné au canton de Châteauneuf 46.

Les jeunes gens de la classe reçoivent à domicile au moins 8 jours à l'avance un ordre de comparaitre indiquant le lieu, le jour et l'heure de la séance, pour Châteauneuf c'était le 2 avril à 1 heure. Il est mentionné également que les jeunes gens devront se présenter devant le conseil de révision dans un état de propreté qui permet de les visiter avec tous les soins que réclament leur intérêt et celui de l'armée.
Sans Commentaire.

Lundi 15 avril 1861 :

Etude de Maître ESTIER avoué à Limoges rue du consulat N°5

PURGE

Hypothèque légale

Suivant contrat de vente reçu MANCEAUX, notaire à Châteauneuf, le 25 novembre 1860, le sieur Jacques FERMIGIER, propriétaire cultivateur demeurant à Lavaud commune de Châteauneuf, a acquis du Sieur Pierre GILLES propriétaire et aubergiste demeurant à Ste Marie commune de Châteauneuf moyennant le prix de 1 000 francs une maison, un jardin et un buffet, le tout se tenant, et situé au Pont commune de Châteauneuf, contenant ensemble 5 ares environ, confrontant au Sieur Pierre CLUZAUD, auprès de GARRAUD au lieu dit le Pâturage des Bœufs appartenant à Mr BOUSSELY et à la route de limoges à Eymoutiers.

Mardi 11 juin 1861 :

Liste des candidats agréés par le gouvernement dans les élections des 15 et 16 juin pour la nomination de membre du Conseil Général et des Conseillers d'Arrondissements.

Pour le Conseil Général candidat canton de Châteauneuf Mr REYMOND, Maire de Châteauneuf membre sortant.

16 Juin 1861 :

Vente judiciaire sur séries immobilières

IMMEUBLE

Format

CORPS DE BIEN

SIS AU VILLAGE DE VENOUCANT commune de Châteauneuf

MISE A PRIX : 10 000 Francs

A la requête du sieur François CHARLES ancien avoué propriétaire demeurant à Limoges et au préjudice des sieurs LEONARD et autres LEONARD TEXIER père et fils aîné propriétaire cultivateur demeurant au dit village de VENOUCANT.

DESIGNATION DES BIENS

1 – une maison couverte à tuiles plates et à deux eaux construites en pierres moellons ayant environ 8 mètres de longueur sur 6 mètres de profondeur.

Elle se compose d'une cuisine au rez de chaussée, d'une chambre et d'un grenier sur le tout, elle a deux issues dont une sur le devant et l'autre sur le derrière et porte la date de l'année 1822 écrite de l'entrée de devant.

2 – Grand corps de bâtiment adossé à ladite maison construit aussi en moellon couvert de chaume et ayant environ 20 mètres de longueur sur 8 mètres de profondeur, il consiste en deux granges avec chacune son aire, ses portails en bois, chenils ; il a 3 étables dont une à vaches l'autre à brebis et la troisième à cochons.

3 – Autre petite étable à cochon couverte à tuiles plates.

4 – Fournial ou séchoir construit dans le pré dit le Coudert-d'en-Bas couvert à tuiles courbes auquel est contigu le puits.

5 – Four contigu au dit fournial et couvert de la même manière.

Bâtiment dit la maison-d'en-bas tombant en ruine et ne représentant que des mesures. Il s'en suit tous les bouts de terrain que l'on peut trouver et ceux-ci au nombre de 73, je vous ferai grâce de vous les décrire tous.

CHEPTEL

Il se compose d'une vache, d'une génisse, de 4 cochons dont 2 truies ; de deux charrettes dont une avec des roues ferrées et l'autre avec des roues futines celle-ci et celle qu'on appelle tombereau.

Voici une belle description d'une ferme limousine et de son vrai cheptel, ce qui nous permet de nous faire une idée de la configuration des fermes de notre région il y a 150 ans.

Mardi 18 juin 1861 :

Les élections qui viennent d'y avoir lieu pour le renouvellement de la série sortante des membres du Conseil Général et des Conseils d'Arrondissements ont donné les résultats suivants :

CONSEIL GENERAL : Canton de Châteauneuf : Mr REYMOND Maire de Châteauneuf membre sortant réélu.

Jeudi 27 juin :

Un incendie s'est manifesté près de Châteauneuf dans la journée du 22 et a consumé en peu de temps une maison, 4 granges et autant d'étables appartenant au Sieur DUROUDIER, CHABOULAUD, REYNAUD et MAGY.

Des céréales, des fourrages et le mobilier ratoire ont été aussi dévorés par les flammes.

La perte s'élève à 8 000 francs environ.

Un seul des incendiés le sieur DUROUDIER était assuré.

Les causes de ce grave sinistre sont encore inconnues.

1862

Mercredi 10 septembre 1862 :**VENTE D'IMMEUBLES**

Par contrat de vente des 13 et 14 mai 1862, reçu Maître MOSNIER notaire à la Croizille Léonard REINEIX fils cadet de Guy LAMIE cultivateur et meunier demeurant CHAMMONT commune de Sussac a vendu à Mr Jean BARBE notaire honoraire et propriétaire demeurant à Châteauneuf un corps de bien au labourage habituel de deux vaches situé au CHAMMONT et au GOUMEIX commune de Sussac Canton de Châteauneuf ; composé de maisons, granges, usine dans laquelle se trouvent deux moulins faisant du blé à farine, un pressoir à huile et tout se compose et constitue ledit moulin : un pressoir pour les draps dit foulon ; étables et autres bâtiments et airages, jardins, écluses, prés, terres, bois, taillis, chènevières, châtaigneraies et autres héritages en dépendant généralement quelconque sans réserve ni exception ; dans la vente sont compris un poêle à faire chauffer l'huile attaché au pressoir ; les charrettes, foin et paille que doit représenter le bailleur du bien vendu. Cette vente a été faite moyennant le prix de 9 200 francs entre les charges.

Jeudi 30 octobre 1862 :

Liste des jurés appelés à siéger aux assises de la Haute Vienne du 24 novembre 1862.

Entre autre MOSNIER Aristide Propriétaire à Châteauneuf et BARBE Jean ex notaire a Châteauneuf..

1863

Vendredi 6 février 1863 :

Dans la liste des 36 jurés désignés par la Session de la Cour d'assise du département de la Haute-Vienne qui s'ouvrira à Limoges le 3 février courant sous la présidence de Mr Le Conseiller Régent.

Parmi ces 36 jurés, on note la présence de Mr LIMOUSIN Joseph propriétaire à Neuvic et Mr DE GRASSAT Aristide propriétaire à Châteauneuf.

Dimanche 17 mai 1863 :**Elections des 31 mai et 1^{er} juin 1863**

Candidat du gouvernement de l'Empereur.

Première circonscription : Canton de Limoges Nord et Sud, Ambazac, Laurière, St Léonard Châteauneuf, Eymoutiers, Pierre-Buffière, St Germain les Belles, Bessines, Châteauponsac, St Sulpice Laurière.

Monsieur Armand NOUALHIER

Député sortant.

Vendredi 5 juin 1863 :Résultats des élections pour la chambre des députés :

Première circonscription

Electeurs inscrits 40 357

Votants : 26 329

Messieurs Armand NOUALHIER 19 496

Théodore BAC 6 6685

Bulletins nuls : 120

Voix perdues : 28

Mr Armand NOUALHIER candidat de l'empereur est élu dans la première circonscription qui intéresse Châteauneuf.

Résultats pour le canton de Châteauneuf :

Inscrits : 338

Votants : 311

Ont obtenu Mr NOUALHIER : 297 voix

Mr BAC : 44 voix

Vendredi 18 septembre 1863 :

Par arrêté de Mr Le Ministre des Finances du 5 de ce mois ont été nommés :

Percepteur à Châteauneuf : Mr MASBARET-BASTY en remplacement de Mr PUYRANNE appelé à une autre destination.

Samedi 5 décembre 1863 :

Les tableaux de recensement du tirage au sort des jeunes gens appelés à parcourir pour la formation du contingent de la classe de 1903 auront lieu au chef lieu de chaque canton aux jours et heure ci-après.

Châteauneuf le Jeudi 18 février 1864 à midi à la mairie.

Les jeunes gens qui se trouveront dans l'un des cas d'exemption ou de dispense prévue par le décret 13 et 14 de la loi sur le recrutement, les dispenses sont les suivantes :

Frère aîné d'orphelin, fils de veuve, petit fils de veuve, fils ou petit fils de septuagénaire, frère de militaire : les pièces justificatives seront à fournir lors de la convocation.

1864

Pour nous distraire quelques proverbes relatif au mois de mars :

- Quand il pleut pour la St Aubin
Il y a ni paille ni vin
- Soit au commencement soit a la fin
Mars nous montrera son venin
- Autant le Brouillard en Mars
Autant de grêle en Avril
- Pluie de mars
Ne vaut pas pisse de renard
- La neige de mars c'est de fumier
Qui remplit fenil et grenier
Ou le vent souffle le 21 mars
et souffle jusqu'au 21 juin
- De mars la verdure est mauvais augure
- Et quand la fleur parait en mars
Guerre de fruits ne mangera
- Quand il tonne en mars
Le fermier enrage
- Mars sec et beau
Remplit cave et tonneau

Bien que cela n'intéresse pas directement Châteauneuf-la-Forêt mais simplement La Combade.

8 avril 1864 :

Le 31 mars dernier, la veuve CROUNIER âgée d'environ 70 ans étant tombée en lavant du linge dans la rivière la Combade, au dessous du pont de MASLEON a été sauvée par un jeune Léonard FRESSEIX âgé de 11 ans qui s'est jeté à l'eau et l'a maintenue contre le courant jusqu'au moment où on a pu venir à son secours.

Dimanche 12 juin encore un proverbe cette fois ci un peu plus complexe, plus détaillé que celui que l'on connaît habituellement au sujet de la Saint MEDARD, il est en vers bien sur comme tous les proverbes.

- Quand il pleut à la St MEDARD
- Prends ton manteau sans nul retard ;
- Mais s'il fait beau pour Barnabé
- Qui va lui couper l'herbe sous le pied,
- Ton manteau chez toi peut rester ;
- Enfin, s'il pleut ces deux jours,
- Si Médard et Barnabé comme toujours

- S'entendaient pour te jouer des tours,
- Tu auras St Gervais,
- Accompagné de St TROPAIS que le beau temps vont ramener.

Samedi 17 septembre 1864 :

Par arrêté de Mr le Directeur Général de l'enregistrement et des domaines, Mr LARIVIERE actuellement receveur à PRATS-DE-MOLLO Pyrénées Orientales est nommé au même emploi de Châteauneuf en remplacement de Mr LEMARIE nommé au bureau de SAUGUES Haute Loire

Vendredi 23 septembre :

Souscription de la commune de Châteauneuf en faveur des incendiés de Limoges :
Messieurs DELASSIS 5 francs, Mr DEGRASSAT 5 francs, Mr MANCEAUX 5 francs, Mr MASBARET-BASTY 5 francs : Total : 20 francs

Cet incendie très violent la nuit du 15 août 1864 à Limoges, avait détruit la rue des Arènes actuelle, et avait détruit rue des Arènes 30 maisons, place de la Motte 9 maisons, rue Neuve du Cheval Blanc 6 maisons, rue du Cheval Blanc 17 maisons, Petite Rue du Cheval Blanc 5 maisons, rue du Chaperon 3 maisons, rue du Petit Paris 6 maisons, Rue Lansecot 10 maisons, rue du Saut de Bœuf 4 maisons, rue du Bélier 6 maisons évoquent l'importance de cet incendie qui a fait appel à la solidarité, je dois dire de toute la France.

Vous pouvez trouver dans le journal le Courrier du Centre du 20 août 1864, le plan de cet incendie.

Jeudi 24 novembre 1864 :

Par décret impérial en date du 20 novembre sont nommés :

Juge de Paix du canton de Châteauneuf-la-Forêt arrondissement de Limoges, Monsieur REYMOND (Léonard Joseph Gustave) licencié en droit Maire Membre du Conseil Général en remplacement de Mr LIMOUSIN admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite pour cause d'infirmité.

Remarquons que pour la première fois vous voyez apparaître d'un article de journal l'appellation Châteauneuf-la-Forêt ceci tout simplement à cause de l'installation du télégraphe qui demandait à ce que chaque Châteauneuf est une différenciation spécifique par un adjectif ou une adjonction quelconque pour les distinguer les uns des autres, voila pour cette parenthèse.

Maintenant, je vais faire une seconde parenthèse et vous parlez de ce Monsieur Léonard Joseph Gustave REYMOND qui était maire de Châteauneuf qui à la cause du deuxième empire donc à la soumission de Napoléon III qui était juge de paix jusqu'en septembre 1870 date de sa révocation. REYMOND né à Eymoutiers en mars 1814, époux de Jeanne Eulalie CRAMOUZAUD, licencié en droit membre du Conseil Général Propriétaire riche et considéré, il décède le 11 février 1872 laissant un patrimoine déclaré de 71 600 francs.

1865

2 mai 1865 :

L'article suivant :

Dimanche matin, le nommé Léonard JULY père de 3 enfants, employé comme ouvrier dans la fabrique de papier de paille de Mr DEGRASSAT dans la commune de Châteauneuf a eu l'avant bras emporté par une lame du coupe paille. Il a immédiatement reçu les soins que réclamait son état.

C'est le premier accident du travail relaté dans la papeterie de Châteauneuf .

Lundi 30 mai :

Les personnes dont les noms suivent sont désignés pour correspondre directement avec son excellence le Ministre de l'Instruction Publique et pour lui signaler les perturbations atmosphériques qui se produiront, les correspondants désignés pourront se choisir des collaborateurs dans les communes de leur canton pour les observations à faire.

Est désigné pour le canton de Châteauneuf Monsieur REYMOND Conseiller Général.

Il conviendra de noter autant que possible pour chaque orage :

- le lieu où l'on se trouve,
- l'heure où l'orage éclate, celle où il finit,
- le point de l'horizon d'où l'orage est venu, la direction dans laquelle il marche et disparaît
- la vitesse des nuages, les directions dans lesquelles il voyage, la force et la direction du vent, la surface du sol,
- l'intensité des éclairs et du tonnerre,
- Les chutes de pluie et de grêle, les trombes quand elles se forment, l'heure où apparaissent ces divers phénomènes, et leur durée,
- L'état des récoltes avant et après l'orage, la nature et la gravité des dégâts de toutes espèces.

Ce que l'on demande aux personnes qui n'ont aucun moyen technique pour répondre à ces questions, est assez curieuse.

Jeudi 31 août :

Par le décret Impérial sont nommés maires et adjoints ci-après :

Châteauneuf : Maire Mr ROUGIER Eugène

Adjoint Mr MOSNIER Aristide.

Jeudi 7 septembre :

Mr COLLET actuellement receveur à St FIRMIN (Hautes Alpes) a été nommé receveur de l'enregistrement et des domaines à Châteauneuf en remplacement de Mr LARIVIERE nommé au bureau de PIA (Ariège).

Dimanche 17 septembre :

Le vendredi 22 septembre 1865 à une heure très précise, il sera procédé en l'hôtel de la Préfecture à l'adjudication des travaux ci-après désignés, a savoir :

Commune de Châteauneuf :

- Construction d'une partie du chemin de moyenne communication N° 2 comprise entre la limite de la commune de Sussac et la fin de l'adjudication SIRIEIX, travaux évalués à 5 636 francs.

Le cautionnement à fournir en numéraire est fixé à 560 francs.

Courrier du centre du jeudi 5 octobre 1865, pour nous distraire voici quelques uns des proverbes qui se rapportent au mois d'octobre :

- A la St Rémi
Tous perdreaux sont perdrix
- Sème tes seigles en terre poudreuse
Et tes froments en terre boueuse
- Si St Gilles coupe le raisin
C'est mauvais signe pour le vin

Jeudi 11 décembre :

On a perdu de Châteauneuf à Limoges, sur la route départemental N°1, un porte manteau contenant des vêtements, du linge et un portefeuille. On est prié de le remettre à la mairie de Châteauneuf ou au bureau du journal.

Dimanche 31 décembre :

Par ordonnance épiscopale Mr JEANNOT vicaire à Châteauneuf a été nommé vicaire à SARDENT.

1866

1er janvier 1866 :

Par ordonnance épiscopale a été nommé vicaire Mr COUCAIX à Châteauneuf.

Jeudi 25 janvier 1866 :

En vertu d'une autorisation de Mr le Préfet de la Haute-Vienne en date du 16 janvier 1866, la foire qui devait avoir lieu à Châteauneuf le deuxième mardi de février aura lieu le 1^{er} mardi du même mois.

On trouvera à la fin de cette publication l'histoire assez rocambolesque des foires de Châteauneuf qui ont varié assez fréquemment de dates.

Quelques nouvelles météo départementales, pour vous montrez que le 21^{ème} siècle n'a rien inventé dans ce domaine.

Samedi 3 février :

La température est vraiment extraordinaire ; hier, 2 février, jour de la Chandeleur (la chandeleur les grandes douleurs), jour où le froid se fait le plus rigoureusement sentir dans les années communes, le temps était chaud comme au mois de mai, l'air tiède comme à la suite d'une pluie d'orage. Une seule année depuis le commencement du 19^{ème} siècle a présenté un hiver aussi anormal, c'est l'année 1822, pendant l'hiver 1821-1822 il n'y a pas eu de froid, les rivières n'ont pas débordé, les récoltes très précoces, celles de la vigne surtout ont été très fort abondantes et de bonne qualité, ont été en pleine vendange dans les départements du Nord le 1^{er} septembre, jouerons nous de ces avantages en 1866 ? C'est ce qu'un prochain avenir décidera.

Courrier du centre du vendredi 6 avril 1866 :

Le contingent de 1052 hommes assignés au département de la Haute-Vienne dans la répartition des 100 000 hommes appelés sur la classe 1865 et répartis entre les divers cantons ainsi qu'il suit :

Canton de Châteauneuf nombre de jeunes gens compris sur la liste : 134

Contingent assigné au canton : 41

Toujours le même processus de tirage au sort bien sur.

Vendredi 1^{er} juin :

Par décret en date du 30 mai 1866 a été nommé suppléant du juge de paix du canton de Châteauneuf-la-Forêt arrondissement de Limoges, Mr MANCEAUX Jean Baptiste Edmond notaire, en remplacement de Mr MOSNIER décédé.

Lundi 4 juin :

Le 2 de ce mois, le sieur DELANNE propriétaire cultivateur à Moussanas commune de Châteauneuf a pris 6 louveteaux vivants dans la forêt de Châteauneuf.

Il est à noter qu'à cette époque en deuxième partie du 19^{ème} siècle les loups étaient nombreux dans nos forêts, une prime était d'ailleurs offerte à ceux qui les capturaient morts ou vifs.

Mercredi 18 juillet 1866 :

Voici la liste des jurés qui sont appelés à siéger des assises du 3^{ème} trimestre 1866, qui s'ouvriront à Limoges lundi 6 août sous la présidence de Mr DUBEDAT conseiller à la Cour. Joseph DESCOBES Huissier à Châteauneuf, Guillaume LEOBON-LETANG huissier à Châteauneuf .

Jeudi 15 novembre 1866 :

L'empereur a daigné accorder un secours annuel et viager de 100 francs, avec jouissance du 1^{er} avril au Sieur MOMOT Jean âgé de 76 ans ancien militaire demeurant à Châteauneuf.

Vendredi 16 novembre :

Ont souscrit pour porter secours aux inondés Mr MABARET Du BASTITE percepteur à Châteauneuf 7 francs.

Il y a eu cet été de très nombreuses inondations sur la bassin de la Loire et des souscriptions nationales ont été levées afin de prêter secours aux inondés de la Loire.

Mardi 30 novembre :

Par arrêté du 29 octobre 1866, Mr Le Préfet a autorisé les mutations et la création de foires ci-après à savoir :
Commune de Châteauneuf transfert au 10 de chaque mois qui se tiennent au chef lieu tous les 2^{ème} mardi.

Courrier du centre du 21 décembre 1866 :

Par décret impérial du 19 courant sont nommés maires de la commune de Châteauneuf, Mr MOSNIER Jean Baptiste Aristide en remplacement de Mr ROUGIER décédé, adjoint au maire de la même commune Mr LEOBON-LETANG Guillaume Ambroise en remplacement de Mr MOSNIER qui est nommé maire.

Courrier du centre du 21 décembre 1866 :

Par arrêté de Monsieur le Préfet du 22 décembre courant, Melle CHAZAUD Gabrielle aide au bureau de poste de Châteauneuf a été nommée distributrice à Bussière-Poitevine.

Nous essaierons de faire un récapitulatif des maires et adjoints de la commune de Châteauneuf, ainsi d'ailleurs que des juges de paix qui se sont succédés à la tête du canton de Châteauneuf.

Jeudi 27 décembre 1866 :

Mairie de Châteauneuf

AVIS

Les foires qui étaient fixées au 2^{ème} mardis de chaque mois sont transportées au 10 : quand elles coïncideront avec un dimanche ou un jour de fête légale elles se tiendront le lendemain.

Nous verrons par la suite qu'il y a eu modification de cette décision de report au lendemain.

1867

Dimanche 5 mai :

Par ordonnance épiscopale, Mr CONCAIX vicaire à Châteauneuf a été nommé vicaire à St Hilaire du Queyroix Limoges.

Lundi 13 mai 1867 :

Le même jour 10 mai, entre 10 heures du matin un violent incendie a éclaté dans la forêt de Châteauneuf qui appartient à Mr CRUVEILHER. La gendarmerie prévenue sur le champ, se transporte, sur le lieu du sinistre, et , grâce à son activité et à des efforts surhumains, on est parvenu à se rendre maître du feu.

On nous signale en particulier, le brigadier DESCLAUD, dont la conduite a été au dessus de toute éloge. L'étendue du dégât n'est pas encore connue.

Jeudi 22 août 1867 :

La distribution des récompenses accordées par la société pour le développement de l'instruction primaire a eu lieu dans la plupart des chef lieux de cantons le jour de la fête de l'empereur, en présence des autorités locales et d'une nombreuse assistance, cette manifestation a eu lieu entre autre dans le canton de chateauneuf.

Nous n'avons pas le compte rendu de cette distribution de récompense pour le canton de Châteauneuf.

1868

Pour commencer quelques dictons du moins de janvier

- Les hivers qui sont les plus froids
Sont ceux qui prennent vers les rois
- Quand sec est le mois de janvier
Ne doit se plaindre le fermier

Jeudi 23 janvier 1868 :

Par arrêté de Mr le Préfet de la Haute-Vienne du 31 décembre dernier, Mr GAULIARD Denis, percepteur sur numéraire a été nommé percepteur receveur de Châteauneuf en remplacement de Mr MASBARET-BASTY appelé à une autre destination.

Voici un article qui peut intéresser les pêcheurs de notre département.

Mercredi 29 janvier 1868 :

Voici la Publication du décret Impérial réglant les époques pendant lesquelles la pêche est interdite, cela intéresse évidemment les pêcheurs de la Vienne, de la Briance, du Taurion, de la Combade.

Article 1^{er} : Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite sont du 20 octobre au 31 janvier est interdite la pêche du saumon, de la truite et de l'omble chevalier, et du 15 avril au 15 juin est interdite la pêche de tous les autres poissons et de l'écrevisse.

Voici maintenant pour mémoire les dimensions au-dessous desquelles les poissons et écrevisses ne pourront être pêchés et devront être immédiatement rejetés dans l'eau premièrement les saumons et anguilles 25 cm de longueur, deuxièmement les truites, ombles chevaliers, ombles communs, carpes, brochets, barbots, muges, aloses, perches, gardons, tanches 14 cm de longueur, les écrevisses 8 cm de longueur.

Les dimensions autorisées étaient nettement inférieures à ce que l'on demande actuellement à nos chevaliers de la gaule Haut-Viennois.

Jeudi 6 février :

Bien que cette anecdote n'intéresse pas directement Châteauneuf mais la Haute-Vienne, je l'ai trouvée assez amusante pour vous la communiquer.

« Il y a quelques jours dans un champ aux environs de St Yrieix un loup de forte taille avait saisi et emporté un jeune cochon. Aux cris aigus du pauvre animal, sa mère accourut, sauta à la gorge du loup et l'étrangla net ».

Dimanche 8 mars 1868 :

Hier samedi, Mon Seigneur l'Evêque de Limoges a commencé sa visite pastorale qui comprendra cette année les doyennés entre autres de Châteauneuf.

Dimanche 26 avril 1868 :

Voici la liste des jurés appelés à siéger au assises du 2^{ème} trimestre 1868 qui s'ouvriront à limoges le 7 mai prochain sous la présidence de Mr Charles ARDANT conseiller à la cour, Paul MABARET-BASTY percepteur à Châteauneuf.

Jeudi 4 juin 1868 :

Par arrêté de Mr Le Directeur Général de l'enregistrement et des domaines Mr NOUVEAU a été nommé receveur à Châteauneuf en remplacement de Mr COLET appelé au bureau de CHAROST (Cher).

Mardi 6 octobre 1868 :

VENTE

Sur saisie immobilière

PETIT CORPS DE BORDAGE

Situé au village de Serre commune de Châteauneuf

Adjudication du 11 novembre 1868

- Les immeubles composant de corps de bordage ont été saisi à la requête du Sieur Antoine CHAUMANET et de la dame Marie Louise LANTY son épouse de l'y autoriser demeurant ensemble au village d'EYCHIZADOUX commune de St MEARD.

Sur la tête et au préjudice du Sieur Pierre SENISSE cultivateur demeurant au village de Serre commune de Châteauneuf.

Désignation des Petits IMMEUBLES à vendre

Premièrement : Maison à deux eaux construites en pierres moellons couvertes en tuiles plates, ayant sur le devant deux portes et deux croisées.

Deuxièmement : grange à deux eaux construites en pierres moellons couvertes en paille ayant sur l e devant un grand portail et une porte.

Troisièmement : jardin appelé deux maisons de la contenance d'environ 3 ares.

Suit une description d'une quinzaine de lots pâturage, châtaigneraie, terres, nous avons ensuite pâturage, bruyère, cela serait un peu fastidieux de faire une description qui sont des petits lots de peu de superficie.

Mardi 10 novembre 1868 :

Prix accordé par la société fondée pour le développement de l'instruction primaire dans la Haute-Vienne Mr CHAPOUTAUD instituteur public à chateauneuf.

Samedi 12 décembre :

Son excellence Mr Le Ministre de l'Intérieur a bien voulu accorder au Sieur CLUZAUD demeurant a Châteauneuf âgé de 18 ans une médaille d'honneur en argent de 2^{ème} classe comme récompense du courage et de l'intrépidité avec laquelle il s'est porté au secours de deux de ses camarades en danger de se noyer dans la Combade.

Dimanche 22 novembre 1868 :

Par décrets Impériaux datés de Compiègne, le 12 novembre ont été agréées les nominations faites par Monseigneur l'Evêque de Limoges, de Mr l'Abbé Charles RENARD curé de Peyrat le Château à la Cure Decanale de Châteauneuf et de Mr L'Abbé Michel Sylvain GOUBELY curé de Neuvic à la cure Decanal des La Courtine. Mr FAURE curé doyen de chateauneuf et GOUDOUNEIX, curé doyen de La Courtine motivant leur demande sur leurs âges et leurs infirmités ont priés Monseigneur de les décharger du fardeau des fonctions pastorales.

On nous écrit de Châteauneuf la Foret le 17 septembre 1868 :

Le nommé BRET demeurant au village de MOULLERAS commune de Neuvic vient d'être victime d'un déplorable accident.

Mardi dernier, il se rendait à la foire de Neuvic où l'appelaient ses affaires. Avant de s'en retourner il entra dans un cabaret où il se fit servir à dîner, et en sortit vers 7 heures du soir, pour reprendre le chemin de son domicile.

Comme l'obscurité était profonde, il tomba dans un étang qui se trouvait sur son passage et il fut submergé. On assure que des métayers dont la maison est voisine de l'étang entendirent une voix plaintive et sortirent de chez eux, mais ce cri ne s'étant pas renouvelé ils pensèrent qu'il était produit par le vent qui soufflait alors avec violence et ne s'en préoccupèrent pas davantage. Le lendemain matin, on trouva le cadavre. Mr Le Maire de Neuvic se rendit sur les lieux pour faire la levée du corps ; il remarqua qu'il ne portait aucune trace de violences ; de plus, l'argent trouvait dans la poche du défunt écartait toute présomption d'homicide.

BRET jouissait d'une grande considération ; il emportait les regrets de tous ceux qui le connaissaient.

Bien que cette triste histoire ne concerne pas directement la commune de Châteauneuf, nous tenions à vous en faire part.

1869

Mercredi 20 janvier :

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises du premier trimestre 1869 qui s'ouvriront à Limoges le lundi 1^{er} février sous la présidence de Mr DUBEDAT conseiller à la cour :

DUTHEILLET (Camille) médecin à Châteauneuf

Mercredi 14 avril 1869 :

Par arrêté de Mr Le Préfet du 13 avril courant, Melle MARBOUTY (Marie-Mélanie) a été nommée institutrice communale à Châteauneuf.

Dimanche 18 avril :

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises de la Haute Vienne qui s'ouvriront à Limoges le 3 mai 1869, sous la présidence de Mr Martin CHANTAGRI . Antoine COLY propriétaire à Châteauneuf.

Mercredi 19 mai 1869 :

Corps législatif

ELECTIONS DE LA HAUTE VIENNE

Première circonscription

Mr Armand NOUAHLIER candidat dynastique indépendant

Mr FONTANEAU candidat conservateur indépendant

Mr Jules SIMON candidat de l'opposition

DEUCOUX Candidat de l'opposition

Deuxième circonscription :

Alphonse BARDINET Avocat Candidat du gouvernement

Mr CALLEY DE ST PAUL candidat Dynastique libérale Indépendant

Mr NOUSSAT candidat de l'opposition

Mr JUNIAT candidat de l'opposition

Mr SCIAMMA candidat de l'opposition

Elections du 22 et 23 mai voici pour la Haute –Vienne les résultats :

Pour la Première circonscription votants 31 797

Mr NOUAILHIER 16 145 voix

Mr Jules SIMON 11 580 voix

Mr FONTANEAU 2 085 voix

Mr DUCOUX 1 572

Mr NOUAILHIER est donc élu

Pour la deuxième circonscription voici les chiffres, nous avons reçu de diverses communications et sur lesquelles nous devons par conséquent faire nos réserves.

Mr BARDINET 11 905

Mr CALET DE ST PAUL : 9 304

Mr NOUSSAT : 2 467

Mr SCIAMMA : 2 012

Mr DERIGNAT : 1 079

D'après ces chiffres, il y aurait eu un nouveau tour de scrutin pour la deuxième circonscription.

Dimanche 6 juin :

A VENDRE

EN UN SEUL LOT

Aux enchères publiques

Le 10 juin 1869,

PETITE PROPRIETE

MOYEN DITE LA RESERVE

SIS AU BOURG DE CHATEAUNEUF

ET DEPENDANCES DUDIT LIEU

Comprenant :

1 – Une grande et vaste maison avec jardin derrière, cour fermée devant dans laquelle se trouvent des bâtiments d'exploitation en nature de boulangerie, granges, étables, ou écuries ; ladite maison occupée anciennement par le café de la mairie tenu par feu JUMEAU ;

2 – Un bois taillis bon à couper dit forêt de Châteauneuf comprenant 2 hectares, 92 ares

MISE A PRIX : 5 500 francs

Pour plus de renseignements a Maître MANCEAUX notaire a Châteauneuf.

Dimanche 18 juillet :

Nomination et mutation d'instituteurs et d'institutrices faites depuis le 1^{er} janvier 1869.
Institutrice laïque titulaire MARBOUTY Marie Mélanie à Châteauneuf.

Avant de continuer notre progression, dans le temps, comme à notre habitude, faisons le point sur la politique générale de la France en cette fin du 19^{ème} siècle.

RAPPEL DE LA SITUATION GENERALE EN FRANCE DE 1870 A 1900

Le 19 juillet 1870, la France de Napoléon III déclare la guerre à la Prusse de Guillaume I et de Bismark.

Dans les jours qui suivent, l'empereur Napoléon III rejoint les armées sur le front. Mais les débuts de cette guerre sont difficiles pour la France entre le 4 et 12 août, la 3^{ème} armée allemande est victorieuse de MAC-MAHON à WISSEBOURG et à WERTH et FRAOESCHWILLER.

La première armée allemande bat le général FROSSARD à SPICHEREN, le rejette à Metz et pénètre en Lorraine jusqu'à Nancy.

Encerclé par deux armées allemandes, l'empereur prisonnier devra capituler le 2 septembre 1870.

Des manifestations ont lieu à Paris et dans les grandes villes de province au cours desquelles, Gambetta, Jules Ferry et Arago se distinguent.

Le 4 septembre 1870, la troisième république est proclamée.

Les 19 et 20 septembre, début du blocus de Paris. Le 13 octobre, les allemands prennent Orléans, le 16 capitulation de Soissons.

En décembre, deux tentatives de sorties des parisiens échouent.

Le 28 janvier 1871, armistice Franco-Allemand. Capitulation de Paris.

Le 18 mars 1871, début de l'insurrection de Paris marquant une période sanglante de l'histoire de France : la Commune de Paris.

Le gouvernement devant la menace des insurgés se retire à Versailles.

Une commune révolutionnaire devient maîtresse de la capitale du 26 mars au 21 mai 1871. La reprise de la ville par les Versaillais se fera dans un bain de sang. Désormais, la classe ouvrière et les milieux populaires des grandes villes s'opposent à la bourgeoisie au pouvoir appuyée sur les milieux ruraux de Province.

Et c'est avec une assemblée nationale à majorité monarchiste que s'est édifiée la République. Deux personnages se mettent en valeur sur le plan politique Adolphe THIERS et GAMBETTA. La Commune vaincue, le pays fait confiance à Thiers qui devient le chef du pouvoir exécutif de la république.

La Loi du 27 juillet 1872, prend le service militaire obligatoire et pour 5 ans, fini le tirage au sort.

Le traité de paix (15 mars 1871) avec la Prusse, impose la perte de l'Alsace et Lorraine et le paiement d'une rançon de 5 milliards ; de ce règlement, dépendait l'évacuation du territoire national.

Un emprunt de 2 milliards est lancé avec succès en juillet 1871, un deuxième de 3 milliards (14 fois couvert en 1872). Le 29 janvier 1873, Napoléon III décède.

Thiers démissionne en mai 1873 et Mac-Mahon est élu président de la république le 24 1873. Mac Mahon est plus royaliste que Thiers

On assiste alors à une crise de régime où « la république en quête d'un roi ».

Les deux prétendants à la couronne : le Comte de Paris et le Comte de Chambord ne réussissent pas à s'entendre.

En janvier 1875, l'amendement Wallon instaure la constitution républicaine : deux Assemblées Sénat et Chambre des Députés élues au suffrage universel, le président de la république élu par la majorité des deux chambres pour 7 ans.

Des élections successives donnent la majorité aux républicains. Succédant à Mac-Mahon démissionnaire en janvier 1879, Jules GREVY est élu président de la république le 30 janvier 1879. Jules FERRY est nommé ministre de l'instruction publique ; son œuvre en matière de réforme scolaire sera capitale pour la nation.

Jules GREVY est réélu sans concurrence en décembre 1885. Le scandale des décorations (Vendues par son gendre Wilson) l'oblige à démissionner le 2 décembre 1887.

Le populaire Général Boulanger est à deux doigts de prendre le pouvoir en 1887, tournant le dos à sa réussite, il se suicide le 30 septembre 1891.

Le 3 décembre 1887, Sadi Carnot est élu et restera Président de la République jusqu'au 25 juin 1894.

L'exposition de 1889 avec sa tour Eiffel montre que la France est encore capable de grandes réalisations.

La population française est en 1872 de 39 millions d'habitants. Le 24 juin 1894, le Président Carnot est poignardé par CASERIO, il meurt quelques heures après.

Casimir PERRIER est le 27 juin 1894 élu Président, il démissionnera le 15 janvier 1895.

Après le scandale de Panama, les attentats anarchistes, l'affaire DREYFUS divise la France en deux. L'incendie du bazar fait 150 morts.

Naissance du cinématographe et de l'aviation.

Sur le plan politique après la démission de Casimir Perrier, Félix Faure est élu au deuxième tour.

Après son décès en février 1889, Emile LOUBET est élu au premier tour le 08 février 1899.

Et nous voici au seuil du 20^{ème} siècle et de la « belle époque ».

1870

Une petite information générale qui n'a pas de rapport avec Châteauneuf
Voici le nombre de débits de boisson qui existaient dans la Haute-Vienne au 31 décembre 1869.

Cafés : 268

Cabarets : 1968

Autres Débits : 564

Soit : 2 800

C'est donc en moyenne un débit pour 116 habitants.

Mercredi 19 mars :

Dans sa dernière réunion, le Conseil Général de la Haute-Vienne a voté une somme de 600 francs pour le rétablissement du concours primaire.

Ce concours obligatoire pour toutes les écoles aura lieu mercredi 23 mars courant.

Tous les instituteurs publics doivent envoyer au chef lieu de canton un élève au moins et 3 élèves au plus. Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 13 ans révolus.

Les compositions sont au nombre de deux une composition en orthographe et une composition de calcul qui servira en même temps de composition d'écriture.

Pour éviter le plus possible les longs trajets aux enfants appelés à concourir les communes ont été groupées autour de chaque centre comme il est dit ci-après :

Châteauneuf :

Châteauneuf , Linards, Masléon, Neuvic, Roziers-St-Georges, St Gilles-Les-Forêts, Sussac, St Méard.

Mardi 3 mai :

Un incendie s'est déclaré pendant la nuit du 15 au 16 avril dernier au préjudice des sieurs DENARDOU (Pierre) et LHERITIER (Léonard) domiciliés au village de Lavergne commune de Châteauneuf.

La perte est d'environ 1 400 francs, Denardou seul était assuré.

Lundi 9 mai :

Résultats du plébiscite du 8 mai 1870.

Canton de Châteauneuf

Votants : 2 578

Oui : 2562

Non : 16

Le résultat de Châteauneuf est un résultat très favorable à Napoléon III car si l'on prend le total pour la Haute-Vienne

Votants : 68 190

Oui : 57 795

Non : 9 996

Nuls : 364

Dans les grandes villes telles que Marseille et Toulouse, Bordeaux, Orange, Lyon le résultat était inverse c'est-à-dire que la majorité est un vote négatif de sanction contre Napoléon III par exemple, la ville de Marseille inscrit 73 949 Oui : 13 800 ; Non : 30 975.

Et pour les autres villes pré-citées, il en est à peu près de même.

Pour faire suite au commentaire sur le résultat du vote du plébiscite du 8 mai, pour ce qui est du canton de Châteauneuf, on a par exemple pour Châteauneuf 508 inscrits, votants 450, oui : 451, non : 8, et vous avez par exemple à Linards 508 inscrits, 449 votants, 441 oui et non 8 et à Sussac 354 inscrits, 289 votants, 289 oui donc majorité absolue.

Donc, les campagnes ont voté massivement en faveur de Napoléon III contrairement aux grandes villes.

Les candidats du canton de Châteauneuf pour les élections du 11 et 12 juin au Conseil Général.

Canton de Châteauneuf se présentent, cette liste n'est pas définitive, elle peut y avoir des retraits ou d'autres candidatures.

Mr CRUVEILHIER agrégé de la faculté de médecine de Paris, Maire de Sussac

Mr CHAUSSADE Aubin Avocat

Mr MOSNIER Notaire

Maintenant une circulaire que Mr CRUVEILHIER candidat pour le canton de Châteauneuf vient d'adresser aux électeurs.

Sussac le 30 mai 1870 :

Mes chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages pour représenter le canton de Châteauneuf au Conseil général de la Haute-Vienne.

N'ayant actuellement devant moi, à ma connaissance, aucune candidature, je viens vous exposer les titres que je puis avoir à votre sympathie.

Je crois ne pas avoir besoin de longues protestations.

Héritier d'un nom vénéré dans ce canton, j'ai fait tous mes efforts pour continuer les traditions qu'il m'imposait .

Les positions que j'occupe je les dois à un travail persévérant, et j'en userai pour servir du mieux qu'il me sera possible les intérêts du canton.

Mon passé vous répond de l'avenir.

Vous m'avez toujours trouvé, alors que vous réclamiez mes soins désintéressés ; je serai dévoué de la même manière à tout ce qui vous touche.

Maire d'une commune de votre canton, élevé pour ainsi dire au milieu de vous, je connais déjà beaucoup de vos soins et je compte sur vous pour me mettre en mesure de les satisfaire surtout aux moments où les Conseils Généraux viennent de recevoir de nouvelles et importantes attributions.

C'est avec confiance que je mets entre vos mains ma candidature ; elle est celle d'un homme entièrement dévoué aux principes libéraux et conservateurs qui sont les conditions essentielles de tout gouvernement stable.

E. CRUVEILHIER

Mardi 7 juin :

Ajouter à la liste des candidats pour le canton de Châteauneuf Mr BARON notaire à Paris.

Nous avons actuellement au 7 juin 4 candidats pour le canton de Châteauneuf.

Et ce Mr BARON notaire à Paris et Président de la Société d'une Presse Impériale et grand propriétaire à Châteauneuf.

Mercredi 8 juin :

Une nouvelle candidature vient de se produire dans le canton de Châteauneuf pour le Conseil Général : c'est celle de Mr Paul LIMOUSIN, maire de Neuvic.

Jeudi 9 juin :

Nouvelle candidature, élection des Conseillers d'Arrondissements pour le canton de Châteauneuf, ils sont actuellement deux, Mr NASSANS Eugène conseiller sortant et Mr MANCEAUX notaire.

Lundi 13 juin :

Résultats du scrutin des 11 et 12 juin pour le canton de Châteauneuf au Conseil Général inscrits : 2 998 ; votants : 2 393.

Monsieur CHAUSSADE : 652

Monsieur MOSNIER : 647

Monsieur LIMOUSIN : 492

Monsieur CRUVEILHIER : 399

Pas de résultat, un scrutin de ballottage aura lieu dimanche.

Pour l'élection au Conseil d'Arrondissement, Mr MONCEAUX 13 000 voix élu, Mr NASSANS 864.

Vendredi 17 juin :

Le 29 mai dernier à environ 6 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans une grange sise au village de Moussanas commune de Châteauneuf appartenant au sieur CANET (Léonard) propriétaire cultivateur au dit village.

On ignore la cause de ce sinistre.

L'immeuble est évalué à 600 francs, la perte est couverte par l'assurance.

Lundi 20 juin :

Résultats des élections du 19 juin pour le Conseil Général

Canton de Châteauneuf

Inscrits : 2 998 ; votants : 2 355

Monsieur CHAUSSADE : 1 133 élu

Monsieur MOSNIER : 783

Dimanche 10 juillet :

Liste des vaccinateurs spéciaux pour la commune de Châteauneuf, Masléon, Neuvic, Roziers-St-Georges, Sussac, Surdoux et St Gilles : GORCE Anne

Lundi 14 novembre :

UNE EMEUTE A CHATEAUNEUF

Nous glissons dans la défense nationale : nous apprenons avec regrets que des désordres graves se sont produits dans diverses communes à l'occasion de la révision.

A Châteauneuf, quelques individus ivres se sont précipités dans la salle du Conseil en vociférant ; ils réclamaient contre des exemptions qui ne leur semblaient pas justifiées, ils disaient qu'ils ne partiraient pas si quelques citoyens restaient.

Les membres du Conseil de Révision ont été pendant un instant enfermés et retenus prisonniers, il a fallu l'intervention énergique de la gendarmerie et de quelques citoyens pour les délivrer.

On écrit de Châteauneuf au même journal la lettre suivante qui donne des détails très précis sur ce qui s'est passé à l'occasion du Conseil de Révision :

Monsieur le Rédacteur,

Le bourg de Châteauneuf d'ordinaire si calme avait pris hier à l'occasion du Conseil de Révision un aspect révolutionnaire.

Le Conseil entrant en séance à 8 heures, paraissait devoir remplir sa mission sans difficulté lorsque, vers 11 heures une centaine d'hommes, les uns sans arme, les autres munis de bâtons, ont fait irruption et contraint le Conseil à l'évacuer.

Les émeutiers ont brisé 7 chaises, 2 bancs et causé des dégâts à la bibliothèque et au tuyau du poêle.

La salle du prétoire ainsi que le meuble qu'elle contenait ont eu beaucoup à souffrir, ils ont lancé une certaine quantité de livres et de papiers de la justice de paix au milieu de la rue qui ont été ramassés que très tard.

Les archives de la mairie ont été respectées grâce à l'énergie et au sang froid de l'instituteur communal Monsieur CHAPOUTAUD qui a barré le passage à cette troupe furieuse.

Ils ont pénétré ensuite chez le receveur de l'enregistrement dont ils voulaient enlever la caisse.

Monsieur NOUVEAU aidé de quelques habitants dévoués leur a résisté énergiquement et a fait échouer leur tentative non sans avoir reçu quelques contusions assez graves, l'intervention de la garde nationale que l'on ne serait trop louée dans cette occasion a mis fin à cette scène de désordre.

UN ESPION A CHATEAUNEUF

Mercredi 30 novembre 1870 :

Un individu de Châteauneuf fortement soupçonné d'espionnage a été arrêté hier à Laurière et conduit à Limoges, à la disposition de Mr Le Préfet.

Un grand nombre de personnes l'ont suivi de la gare à la préfecture, on croit que cet individu a été écroué à la maison d'arrêt.

Par décret du 27 novembre 1870, ont été nommés :

Suppléant du juge de Paix du canton de St Germain les Belles : Mr Paul FREYSSINET en remplacement de Mr MOSNIER nommé juge de paix à chateauneuf.

Dimanche 4 décembre :

Préfecture de la Haute-Vienne

LEVÉE DES HOMMES DE 21 A 40 ANS

Opération de Conseil de Révision

Tous les hommes valides de 21 à 40 mariés ou veufs avec enfants sont mobilisés. Des Conseils de Révision siégeront au chef lieu de chaque arrondissement à partir du 6 décembre pour réviser d'abord les réformés ou les exemptés ; ensuite les hommes mariés de 21 à 40 ans.

Pour l'arrondissement de Limoges, Châteauneuf, le jeudi 8 à 8 heures du matin.

Il est certain qu'en temps de guerre, on a besoin de soldats et le temps des tirages au sort et des exemptés semble bien révolu.

1871

Mardi 12 janvier :

Par arrêté en date du 7 janvier 1871, Mr TARRADE Firmin a été nommé adjoint au maire de la commune de St Maurice les Brousses.

Notre future maire, médecin de Châteauneuf, fait déjà parler de lui à ST Maurice les Brousses.

Mardi 17 février :**ELECTION DU 8 FEVRIER 1871**

L'assemblée Nationale

Candidats libéraux et indépendants

Messieurs,

BENOITS DU BUIS président de la Société de l'Agriculture

CHARREYRON Charles Propriétaire

MALLEVERGNE Président de la Cour de Limoges

PEYREMONT Conseiller à la Cour de Cassation

SAINT-MARC-GIRARDIN membre de l'Institut

SOURY-LAVERGNE propriétaire

TESSEREINC DE BORT Président du Comice d'Ambazac.

Toujours pour les élections du 8 février, la première liste intéresse les candidats libéraux et indépendants, il y a une seconde liste candidats républicains :

Mr CLARETIE (Jules) homme de lettres à Paris

Mr CODET Louis fabricant de papier à St Junien

Mr LAMAZIERE Daniel père, propriétaire à St Léonard

Mr LEBLOYS Ernest Propriétaire Capitaine de Franc Tireur

Mr NASSANS Notaire à Limoges

Mr PERRIN Georges ancien préfet de la Haute-Vienne

Mr TALLANDIER Alfred sous préfet de Rochechouart

Samedi 11 février :

Parmi les personnes désignées comme jurés appelés à siéger aux assises du premier trimestre de la Haute-Vienne, on relève le nom de Camille DUTEILLET médecin à Châteauneuf.

Dimanche 12 février :

Résultats des élections du 8 février 1871, désignation des représentants à l'Assemblée Nationale, pour le canton de Châteauneuf.

SAINT MARC : 1 106

MALEVERGNE : 1105

PEYRAMONT : 1 099

BENOITS : 1097

CHAREYRON : 1 095

TESSERAND : 1 092

SOURY : 1 003

NASSANS : 489

PERRIN : 485

GABOUTY : 478

LEBLOYS : 474

LAMASSIERE : 468

TAILLANDIER : 467

CODET : 463

Châteauneuf donne une préférence à la liste, on dirait maintenant à la liste de droite.

Pour l'ensemble de la Haute-Vienne il en est de même SAINT -MARC, MALEVERGNE, PEYRAMONT, TESSERAND, CHAREYRON, BENOIT et SOURY ont de 1 000 à 39 000 voix, alors que l'autre liste dite républicaine tourne aux alentours de 16 000 voix.

Lundi 27 mars :

Concours cantonal entre les Ecoles Publiques de la Haute-Vienne (13 mars 1870)

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

Canton de Châteauneuf –

Premier Prix : DUBLONDET Jacques Linards

Deuxième Prix : ROUEL Emile Sussac

Premier accessible : RELIER Louis Linards

Deuxième accessible : DUGOT Marc St Méard

Les élèves de la commune de Châteauneuf n'ont pas été particulièrement brillants.

Jeudi 6 avril :

MAIRIE DE LIMOGES

L'administration municipale de la ville de Limoges regrette les évènements fâcheux qui se sont produits hier soir à la suite d'un malentendu.

Hier vers deux heures, un détachement du 9^{ème} de ligne qui partait de Limoges pour Versailles a refusé de partir et a laissé prendre ses armes par la foule qui l'entourait.

Ce fut le signal de l'agitation. L'autorité militaire crut devoir prendre quelques mesures ; elle plaça un poste du 81^{ème} de ligne dans la cour de la préfecture pendant que les patrouilles de cuirassés parcouraient la ville. En même temps, le rappel battait pour la garde nationale dont deux compagnies vinrent s'établir sur la place de la préfecture.

Vers huit heures on pu croire que tout allait se terminer pacifiquement. En effet, le maire accompagné de plusieurs conseillers municipaux et d'officiers de la garde national vinrent trouver le Préfet disant qu'on demandait que la troupe rentrant dans ses casernes, que les postes furent confiés à la garde nationale et que les soldats du 9^{ème} après avoir logé la nuit en ville, repartissent ce matin pour Agen.

Ces propositions, en espéré du moins, terminaient l'incident sans conflit. Sur le champ, les fantassins qui étaient dans la cour de la préfecture rentrèrent à leur caserne ainsi que les cuirassés. Les fantassins furent remplacés par deux compagnies de la garde nationale.

Mais c'est alors qu'une foule considérable presque entièrement composée de gardes nationaux qui étaient réunis depuis longtemps déjà sur la place de la mairie arriva de différents côtés sur la place de la préfecture en criant : « **VIVE PARIS VIVE LA COMMUNE** ».

Elle se précipita dans la cour de la préfecture dont les portes étaient restées ouvertes, refoula les deux compagnies de garde et envahit le bâtiment, Monsieur Le Préfet put se retirer à temps.

A la nouvelle de cet évènement, l'autorité militaire fit ressortir l'infanterie et la cavalerie, et c'est là que se place un affreux et sanglant épisode de cette triste journée. Au moment où le colonel et cuirassés suivis d'un détachement débouchent sur la place de la préfecture quelques coups de feux retentirent. Le colonel reçut deux balles, un capitaine et un trompette furent blessés à côté de lui, il arriva mourant à l'hôpital Richelieu, presque aussitôt après ce déplorable évènement la place se vida peu à peu, et il ne resta qu'un certain nombre de gardes nationaux qui ont occupé la préfecture jusqu'à ce matin et l'occupe encore.

Monsieur BILLET colonel et cuirassier n'a pas survécu à sa blessure, il vient de mourir.

Mardi 7 avril :

La journée et la soirée ont été aussi calmes que la journée et la soirée d'avant-hier avaient été agitées. Dès le matin, les deux semblants de barricades qui avaient été faites rue des Prisons et rue Pennevayre étaient enlevées et la circulation rétablie. La préfecture était complètement abandonnée par ceux qui s'en étaient emparés la veille et les différents services y fonctionnaient comme d'habitude.

Voilà comment s'est terminée cette triste échauffourée souillée par l'assassinat d'un honnête et vaillant homme.

Ces évènements plus ou moins insurrectionnels de Limoges sont sous la dépendance directe des évènements de Paris appelés Commune de Paris.

Samedi 16 avril :

Le Général de Division commandant la 21^{ème} division militaire DEPREMONVILLE a placé le 6 avril la ville de Limoges et sa banlieue en état de siège cela s'accompagnait par la dissolution de la garde Nationale de Limoges.

Le Courrier du Centre s'arrête en 1871 au 9 avril y compris et ma demande de documents à la médiathèque pour la suite de 1871 m'est fournie et je me trouve en présence d'un journal daté du mercredi 12 juillet 1871 portant en titre la « **NATION FRANCAISE** »
Courrier du Centre – JOURNAL QUOTIDIEN –

Nous allons donc continuer nos recherches avec ce document.

Le samedi 15 juillet 1871, le Courrier du Centre reprend sa forme habituelle.

L'état de siège à Limoges qu'au mois d'Août 1871.

Mercredi 27 septembre 1871 :

Election au Conseil Général

Mr Raymond ancien Juge de Paix et ancien Membre du Conseil Général nous pris d'annoncer qu'il se porte candidat au même conseil dans le canton de Châteauneuf.

Dans le canton de Châteauneuf, il faut à la candidature de Mr RAYMOND ajouter celle de Mr Aubin CHAUSSADE conseiller général sortant.

Election du 8 octobre, sont candidats pour le conseil d'arrondissement pour Châteauneuf, Mr MANCEAUX notaire.

Voici le résultat du scrutin du 8 octobre 1871 :

Canton de Châteauneuf pour le Conseil Général :

- Mr CHAUSSADE Aubin 1 012 voix est élu
- Mr RAYMOND Gustave 441 voix.

Vendredi 1^{er} décembre 1871 :

Résultats du Concours Cantonal et départemental des écoles primaires, pour le concours cantonal :

1^{er} Prix : Emile ROUEL de l'école de Sussac

2^{ème} Prix : Pierre DUGOT de l'école de St Méard

1^{er} Accessible : Léonard GALINET de l'école de la Croizille

2^{ème} accessible : Louis ANGLEVAUD de l'école de St Gilles

1872

Résultats d'une élection pour l'Assemblée Nationale département de la Haute-Vienne, il y avait 3 candidats, ont obtenu :

Mr CHARREYRON : 21 584 voix

Mr NINARD : 12 491

Mr TALLANDIER : 6 785

Mr CHARREYRON est élu député de la Haute-Vienne.

Pour ce qui est du canton de Châteauneuf, voici comment chateauneuf a voté :

Canton de Châteauneuf : CHARREYRON : 40 voix

NINARD : 166 voix

Samedi 10 février :

On nous signale de Châteauneuf que Mr Gustave RAYMOND ancien maire, ancien Conseiller Général et ancien Juge de Paix du canton de Châteauneuf vient de mourir dans cette localité à l'âge de 58 ans.

Mardi 20 février :

Monsieur MOSNIER juge de paix du canton de Châteauneuf a annoncé par écrit à Monsieur le Procureur Général, son intention de suivre l'exemple donné par la cour de renoncer à un jour par mois de son traitement pour la libération du territoire.

Une souscription intéressant tout la Haute Vienne a été lancée pour la libération du territoire, qui est encore occupé par les Prussiens.

Cette souscription pour concourir à la libération des départements occupés était en réalité non pas localisée à la Haute Vienne mais c'était une souscription nationale.

Mardi 9 juillet :

Nous recevons aujourd'hui une communication des chiffres officiels du recensement de 1872 pour la ville de Limoges.

Le chiffre total de la population est 55 134 habitants ce qui fait sur le recensement de 1866 une augmentation de 2 112 habitants.

Il nous a paru intéressant de vous faire connaître la population de la capitale de la Haute-Vienne en 1872.

Le chiffre de cette population n'indique pas si c'est la population de la commune de Châteauneuf, il mentionnait que c'était le chef lieu de commune qui a 1 488 habitants.

Lundi 16 décembre :

Liste de lauréats des concours d'arrondissement et des concours cantonaux des écoles primaires.

Concours cantonal : canton de chateauneuf

1^{er} prix : Ferdinand REILHAC de l'école de Châteauneuf

2^{ème} prix : Denis GARRAUD de l'école de Masléon

Accessible : Pierre DOUCET de l'école de Masléon

1873

Jeudi 30 janvier :

UN JURE A CHATEAUNEUF

A été désigné pour siéger dans la session de la cour d'assises du département de la Haute Vienne, Joseph DESCOMBES huissier à Châteauneuf.

Lundi 24 mars :

POIDS ET MESURES

La vérification périodique des poids et mesures des balances romaines et autres instruments de pesage et de mesurage sera effectuée en 1873 dans les communes du département de la Haute Vienne aux époques désignées ci après :

Commune vérifiée tous les deux ans :

Châteauneuf le 17 avril

Certaines communes plus importantes sont vérifiées tous les ans.

Le 11 mai 1873 :

ELECTION D'UN DEPUTE EN HAUTE VIENNE

Election d'un député pour le département de la Haute-Vienne :

Monsieur Georges PERIN 32 002 voix élu

Mr Barthélemy ST MARC GERARDIN 17 490 voix.

Le canton de Châteauneuf a voté de la façon suivante :

ST MARC : 511 voix

PERIN : 1 229 voix

Pour sa part la commune de Châteauneuf, avait 390 inscrits 233 votants

PERRIN a eu 191 voix

ST MARC 40 voix

Dimanche 15 juin :

MOULIN A VENDRE A CHATEAUNEUF

Vente judiciaire d'un moulin Pressoir à Huile et à Cidre

Le tout situé au lieu du Pont de Châteauneuf

Mise à Prix : 2 000 Francs

Une seule profite à la requête de Monsieur Jean CHABROL propriétaire sans profession demeurant au bourg de Razès, au préjudice du Sieur Gabriel CLUZAUD et la dame Claudine GORCE son épouse propriétaire et meunier demeurant ensemble au lieu du pont de Châteauneuf.

DESIGNATION des IMMEUBLES A VENDRE

Il consiste en :

Premièrement : Bâtiment à 4 eaux couvert de tuiles courbes composé d'une cuisine, d'une usine et d'un grenier sur le toit .

L'usine ou moulin comprend deux meules tournantes, une à seigle, l'autre à blé noir.

Deuxièmement : A côté de la porte d'entrée de l'usine est adossé un petit bâtiment, couvert de tuiles creuses servant d'écurie et de toit à cochons.

Troisièmement : un pressoir à cidre et à huile, placé à côté du bâtiment.

Tous les bâtiment ci-dessus saisis seront contigus ; ils confrontent à la voie publique, aux airages, aux jardins et à l'écluse.

Quatrièmement : Ecluse appelée du pont de Châteauneuf confrontant un couderc à la rivière de Combade

Cinquièmement : Un petit bâtiment bâti en pierre moellon couvert à tuiles courbes dans lequel se trouve une meule tournante appelée mouton pour faire le cidre et l'huile.

Ce bâtiment est construit à l'extrémité d'une langue de terrain appelée l'île le tout saisi et confrontant à la rivière de Combade et à l'écluse ci-dessus.

Jeudi 10 juillet :

UN JURE A CHATEAUNEUF

Monsieur DUMAS Ernest ex percepteur à Châteauneuf a été désigné comme juré pour siéger à la session du 3^{ème} trimestre des assises de la Haute-Vienne.

Pour nous amuser, voici des pronostics du temps.

Pronostic des animaux :

- La chouette qui chante pendant la pluie annonce le retour du beau temps
- Quand les abeilles s'écartent peu de la ruche ou rentrent en foule avant la nuit cela annonce la pluie et l'orage.
- Si les pigeons rentrent au colombier plus tard que de coutume c'est signe de pluie pour le lendemain.

Pronostic de l'atmosphère :

- Le tonnerre du soir amène l'orage celui du matin le vent, celui du midi la pluie.
- S'il survient du brouillard après la pluie c'est signe de beau temps.
- En hiver les éclairs annoncent la neige, le vent ou la tempête.
- La gelée qui commence par un vent d'est dure longtemps.
- Lorsque le vent amène le son des cloches éloigné, c'est signe de changement de temps.
- Quand il pleut dans la nouvelle lune de juin, il pleut presque tous les jours du mois et les foins se font mal.

Mardi 11 octobre :

Deux jeunes gens de Châteauneuf affectés à l'armée de mer.

Il s'agit de Guillaume CARPE affecté au 3^{ème} régiment de marine et Léonard SAUTOUR affecté au même régiment.

Dimanche 26 octobre :

DEUX JURÉS A CHATEAUNEUF

Deux jurés de Châteauneuf ont été désignés pour siéger à la session de la cour d'assise du département de la Haute-Vienne qui s'ouvrira à Limoges, le lundi 10 novembre 1873, il s'agit de MOSNIER Aristide propriétaire à Châteauneuf et de CLOY Antoine adjoint à Châteauneuf.

Samedi 6 décembre :

VENTE

Par licitation d'un

CORPS DE BIEN

Situé à la Vigne-Robert commune de Châteauneuf et par extension à BUFFENGEAS commune de Linards.

Dépendant

Des successions des Sieurs ZELIE père et fils

Mise à Prix : 2000 francs

1874

Cette année, les conseils généraux et les conseils d'arrondissements sont éligibles en partie.

Voici les séries sortants pour les conseils généraux et les conseils d'arrondissements de la Haute-Vienne :

Au conseil général de Châteauneuf personne n'est sorti. Par contre au Conseil d'Arrondissement, le conseiller d'arrondissement pour Châteauneuf, Monsieur MANCEAUX est sorti, il y aura donc, au mois d'avril ou mai une réélection.

L'évêque de Limoges à Châteauneuf

Jeudi 15 janvier, Monseigneur quittera sa ville épiscopale pour entreprendre les pénibles labeurs d'une longue journée pastorale, sa Grandeur visitera cette année, les doyens nés en particulier de Châteauneuf.

Si nous relevons un article concernant cette visite de Châteauneuf, nous vous la communiquerons.

Jeudi 15 janvier :

Un juré appelé à siéger à la cour d'assise de la Haute-Vienne de Châteauneuf, il s'agit de Mr MOSNIER Emile Maire et propriétaire à Châteauneuf.

Mardi 3 février :

Un nouveau maire à Châteauneuf

Par décret du Président de la République en date du 31 janvier 1874, sont nommés maire et adjoint dans les communes ci-après :

Châteauneuf : Maire Mr MANCEAUX (Jean Baptiste Edmond)

Adjoint Mr REYMOND (Marcel).

Deux nouveaux jurés à Châteauneuf pour siéger aux assises de la Haute-Vienne pour le deuxième trimestre 1874.

Guillaume LEOBON huissier à Châteauneuf

Léonard RIVET maître d'hôtel à Châteauneuf

Au Conseil de Révision, les opérations du conseil de révision pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1873, se tiendront à la mairie de Châteauneuf le jeudi 30 avril 1874 à 13 heures.

Samedi 14 août :

UN MARIN A CHATEAUNEUF

Le jeune ROCHAS Léonard de Châteauneuf est affecté au 2^{ème} régiment d'infanterie de marine à Brest.

Samedi 29 août :

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques

CORPS DE BIEN

Au labourage ordinaire de deux vaches

Sis à la commune de Châteauneuf

Mise a Prix : 5 000 francs

Au préjudice de Jean ROUZZIELLAT cultivateur demeurant au Petit-Bueix commune de Châteauneuf.

Désignation des immeubles à vendre :

Bâtiment construit en pierre moellon à deux eaux couvert en tuiles creuses composé d'une maison d'habitation, de granges et d'étables percées sur le devant par 5 portes et une croisée et sur le derrière par une croisée confrontant au bâtiment d'ANTRAUD au couderc et hangar Devaud à la voix publique et aux airages ci-après saisi.

A la maison s'ajoute des chevrières, chaumes, prés, châtaigneraies, terres etc.....

Mardi 4 octobre :

Election d'un conseiller d'arrondissement, Monsieur Martial REYMOND conseiller sortant a été réélu conseiller d'arrondissement.

Samedi 24 octobre :

Une institutrice provisoire à Châteauneuf.

Mme CHATELLE est nommée institutrice provisoire à Châteauneuf.

Mercredi 11 novembre :

D'après l'instruction primaire, la liste en mairie des écoles primaires de la Haute-Vienne donne les résultats suivant pour l'arrondissement de Limoges, l'école primaire de Châteauneuf se classe 74^{ème} sur 91 écoles classées. Ceci n'est pas très encourageant, il est à noter que l'école de Masléon pour cet arrondissement de Limoges se classe 10^{ème} et celle de Sussac 37^{ème}, celle de Linards 47^{ème}, celle de Cheyssou 53^{ème} et celle de Neuvic 54^{ème}.

FOIRE DE CHATEAUNEUF :

11 novembre 1874, la foire de Châteauneuf bien approvisionnée a été bonne.

Le tout était vendu avec une hausse sensible par rapport à la dernière.

Le seigle valait de 12 à 13 francs l'hectolitre, le froment de 16 à 19 francs, le sarrasin de 7.50 à 8 francs, les pommes à cidre qui s'y trouvent en quantité ne valaient que 1 franc 25 mais en revanche, les barriques bonnes ou mauvaises se vendent de 10 à 12 francs pièce et tout le monde n'en trouve pas.

Cour d'assises de la Haute-Vienne :**Audience du 18 novembre 1874.**

Léonard BUREAU âgé de 30 ans né le 28 décembre 1843 à Sussac canton de Châteauneuf arrondissement de Limoges, fils de Jean BUREAU et de Marie Anne TEXIER marié en deuxième noces avec la veuve VERGNE, propriétaire, cultivateur demeurant au lieu de La Vergne commune de Châteauneuf, était accusé d'avoir le 16 août 1874, au lieu de La Vergne commune de Châteauneuf, volontairement porté des coups et fait des blessures à Jean VERGNE jeune enfant de 4 ans d'un premier mariage de sa femme.

Avec la circonstance aggravante, que ces coups volontairement portés et ces blessures volontairement faites mais sans intention de donner la mort l'ont pourtant occasionnée.

Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes Léonard BUREAU a été condamné à 10 ans de réclusion sans surveillance.

Ministère public Mr BELIN avocat général.

Défenseur Me CHAUSSADE avocat.

Pour nous distraire, deux dictons de décembre.

- A Noël les moucheron
A Pâques les glaçons.

- Noël a son pignon
Pâques a son tison

1875

Mardi 5 janvier 1875 :

GRAVE ACCIDENT A CHATEAUNEUF

On nous écrit de Châteauneuf le 3 janvier 1875.

Un déplorable accident vient de plonger dans le deuil une famille de Murat commune de Châteauneuf.

Le Sieur A. propriétaire au-dit village avait passé la soirée avec un de ses amis qui l'accompagna ensuite à 2kms. Il était environ 11 heures du soir dans ce moment. Après avoir quitté son ami le sieur A. rétrograda sur ses pas et on le vit à 4 heures du matin dans une maison sur les bords de la rivière.

Que se passa t-il à ce moment ? Il y a-t-il eu accident ou suicide ?

Toujours est-il que le meunier voisin a aperçu un paletot accroché à un pieu et que dans la poche de ce paletot on trouva une lettre à l'adresse du sieur A ; et dans laquelle, sa fille lui souhaitait une bonne année.

La gendarmerie prévenue s'est immédiatement transportée sur les lieux. Malgré les fouilles et les recherches, on a pu découvrir que le chapeau de ce malheureux à une centaine de mètres plus bas.

La rivière qui est très forte tout à l'heure l'aura entraîné au loin.

PS : Au moment au je fais ma lettre, on vient de retrouver le corps du Sieur A. à 4 Kms de l'endroit où il a du se jeter ou tomber.

Samedi 23 janvier :

UN JURE A CHATEAUNEUF

Avait été tiré au sort pour siéger dans la session de la cour d'assises du département de la Haute-Vienne qui s'ouvrira à Limoges le 15 février prochain, ainsi DEGRASSAT négociant à Châteauneuf, Jean Baptiste Michel Barthélemy LEONET agent à Châteauneuf.

Lundi 22 février :

DEUX BONS CHASSEURS

On nous écrit de Châteauneuf-la-Forêt le 19 février 1875.

Le 3 février, un énorme sanglier de 230 kgs a été tué dans la forêt de Châteauneuf par Messieurs FARGEAUD D'ÉPIED et DEBELABRE.

Aujourd'hui, ces messieurs viennent encore d'en tuer un autre. Il est vrai, ces deux succès doivent encourager ces messieurs à continuer leur battue et à détruire ces animaux qui ravagent les champs et les prés qui avoisinent la forêt.

Monsieur FARGEAUD en bon et vrai chasseur qu'il est peut mieux que tout autre, faire de fréquentes battues car la distance de son château à la forêt n'est que de quelques kilomètres. Tous les habitants environnants lui seraient gré s'il arrivait à les faire disparaître ou diminuer en nombre.

Pour continuer nos dictons en voici quelques uns le mois d'avril :

- A St Georges
Couvre ton Orge
A st Robert
Qu'il soit couvert
A st Marc
Il sera trop tard.

- Pâques pluvieux
Blé graineux.

Suicide à Châteauneuf :

On nous écrit de Châteauneuf le 24 avril 1875 :

Une mort déplorable vient de plonger dans le deuil une honorable famille du village de Moussanas.

Un enfant de 15 à 16 ans prit la fatale résolution de mettre un terme aux tracasseries de ses camarades ; hier matin, il se munit d'une corde et il se rendit dans la forêt distante de 500 mètres environ de son domicile. A 10 heures du matin, un habitant du village passait dans cet endroit, vit le corps de ce malheureux enfant se balançant à la branche d'un chêne. Immédiatement, la justice s'y est transportée et après les constatations d'usage le corps a été remis à la famille.

Mardi 20 juillet :

Souscription en faveur des sinistrés des inondations de la vallée de la Garonne la commune de Châteauneuf : Mr MANCEAUX 10 francs, REYMOND 10 francs, DEGRASSAT 10 francs, COLY 5 francs, DELORNE 1 franc, RIVET 2 francs, DELASSIS 10 francs, Marguerite RIGUE 1 franc, BOUSSENAT 1 franc, LEONET 5 francs, LEONET 1 franc, MAMOussy 1 franc, DESCLAND 2 francs, LEOBON 5 francs, DUTEILLET 10 francs, DUMAS 20 francs, CAZAL 1 franc, TEXIER 1 franc, RIVET 1 franc, DESCOMBES 5 francs, ROUGIER 10 francs, MAZOT 5 francs, Veuf DELASSIS 5 francs, BRUQUET 1 franc, RELIER 5 francs, ouvriers de la Papeterie 3 Francs 30, divers habitants 7 Francs 20.

1876

Mercredi 19 janvier 1876 :

Parmi les délégués sénatoriaux pour le département de la Haute-Vienne, arrondissement de Limoges, pour Châteauneuf Mr DEGRASSAS
ELECTION SENATORIALE

Mercredi 2 février :**ELECTION SENATORIALE**

Ont été élus en Haute-Vienne Monsieur TISSERENC DEBORD républicain et Monsieur DEYRAMONT.

11 Février 1876 :

Malgré la couche de neige qui couvrait la terre depuis 3 jours, les foirails étaient garnis, mais il s'est fait sentir une baisse assez sensible pour toutes les espèces d'animaux, sauf, pour les porcs gras qui étaient cependant en grand nombre et qui se sont vendus au prix de 50 et 55 francs les 50 kg selon la qualité et même quelques uns 58 francs les 50 kg, ce qui est énorme pour notre pays ; quant aux porcelets et aux nourains, il y a une baisse bien prononcée d'après le cours des foires des environs notamment celle d'Eymoutiers.

Les veaux et les génisses de harnais n'ont pas eu de cours marqué.

Les vaches de boucherie se sont vendues de 40 à 50 centimes le demi kilogramme ; quant aux moutons, ils avaient peu d'acquéreurs et se vendaient de 1F10 à 1F20 le kilogramme.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 20 février :

Pour la deuxième circonscription, Mr NINARD 9 036 voix élu et Mr CHAUFFOUR 3320 voix.

Pour le canton de Châteauneuf, Monsieur NINARD a obtenu 1 345 voix et Mr CHAUFFOUR 386.

Pour la commune de Châteauneuf, Monsieur NINARD a obtenu 202 voix et Monsieur CHAUFFOUR 61 voix.

On nous écrit de Châteauneuf , le 11 mars 1976 :

Voici le compte rendu de la foire de Châteauneuf, tenue hier 10 courant.

La pluie qui n'avait cessée de tomber tout la matinée n'avait pas empêcher les acquéreurs d'y venir et surtout un grand nombre de marchands étrangers, ce qui a fait que toutes les espèces d'animaux se sont bien vendues et à des prix très élevés.

Les porcelets de 2 à 3 mois valaient de 25 à 30 francs, les cochons gras qui, il est vrai, n'étaient pas en grand nombre se sont tous vendus et à raison de 55 francs les 50 kgs.

Les veaux et les fortes génisses furent lestement écoulées et avec une hausse de 20 francs par tête sur la foire précédente.

Les vaches de boucherie se vendaient 55 centimes le demi kilos ; il y avait peu de moutons aussi furent-ils lestement vendus et à raison de 75 centimes le demi kilo.

La volaille était hors de prix, les œufs étaient assez bon marché, ils se vendaient 50 centimes la douzaine.

En somme, la foire a été bonne et tous les vendeurs étaient très satisfaits.

FOIRE DE CHATEAUNEUF

On nous écrit de Châteauneuf, le 11 avril 1876 :

Voici le résultat de la foire de Châteauneuf tenue hier courant :

Les foirails étaient très bien approvisionnés mais les marchands étrangers qui habituellement viennent en grand nombre avaient fait défaut, ce qui fit que les ventes ne furent pas très nombreuses, principalement pour les bêtes à cornes, néanmoins les veaux et les génisses de harnais avaient conservé le même cours qu'ils avaient à la foire précédente ; les vaches de boucherie valaient 0 francs 55 centimes le demi kilogramme.

Les porcs gras n'étaient pas nombreux mais tous furent vendus à raison de 55 francs les 50 kgs ; les porcelets et nourains de 2 à 3 mois se vendaient très bien et valaient de 25 à 30 francs ; il n'y avait pas beaucoup de moutons aussi furent-ils lestement enlevés et à raison de 0.70 francs le demi kilo ; les chevaux y pullulaient et malgré leur grande quantité ils se vendaient de 6 à 7 francs la pièce.

Les œufs valaient de 0 franc 50 à 0 franc 60 la douzaine ; la volaille était très chère.

Les marchands forains étaient très nombreux et tous étaient très contents de leur foire.

Dimanche 9 juillet :
EXPROPRIATION

Pour cause d'utilité publique

- COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Agrandissement du champ de foire

Nous, Préfet de la Haute-Vienne, officier de la Légion d'Honneur :

Article 1^{er} :

Il est offert au Sieur DELANNE (Pierre) aubergiste à Châteauneuf, la somme de 2 938 francs 40 centimes pour 73 ares 46 centiares d'une terre cadastrée sous le numéro 288 section A de la commune de Châteauneuf ; laquelle surface est nécessaire pour l'agrandissement du champ de foire.

Cette somme comprend tous dommages et accessoires devant résulter de la session.

Article 2 :

Monsieur le Maire de Châteauneuf est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

FOIRE DU 10 JUILLET

La récolte des foins avait empêché un grand nombre d'y venir : aussi, y avait-il peu de monde, le foirail aux porcs qui habituellement est bien garni était presque vide ; mais ceux qui étaient se sont vendus à des prix élevés ; ainsi un porcelet de 3 mois valait de 30 à 35 francs.

Le foirail des bêtes à cornes étaient mieux approvisionné bien que les génisses de harnais fissent défaut ; vu le grand nombre de marchands étrangers tout c'est à peu près vendu à des prix rémunérateurs.

Il y avait peu de moutons aussi se vendaient-ils 0.80 francs le demi kilo.

La volaille est toujours très cher.

Les œufs valaient 70 centimes à la douzaine.

Vendredi 4 août :

ON VOLE A CHATEAUNEUF

On nous écrit de Châteauneuf, le 2 août.

Un vol avec effraction vient d'être commis au préjudice de la veuve LEBRET. Cette brave femme avait recueilli chez elle sa sœur et la fille de sa sœur, Marie PASTIER qui n'avait pas de logement.

Marie PASTIER profitant de l'absence de sa tante lui enleva 300 francs enfermés dans une armoire.

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle faisait des dépenses au-dessus de ses ressources ; elle prétendait que c'était son fiancé qui lui avait donné de l'argent pour acheter des habits de noces.

Cependant, après un mois d'absence, la veuve LEBRET revint chez elle et s'aperçut du vol. Marie PASTIER qui avait d'abord pris la fuite, s'est constituée prisonnière.

UN CASTELNEUVIEN AUX ASSISES DE LA HAUTE VIENNE

Audience du 10 et 11 août :

Huitième affaire – Détournement commis par un facteur –

Le nommé Léonard PATAUD âgé de 28 ans facteur de l'Administration des Postes né le 9 juillet 1847 à Châteauneuf arrondissement de Limoges y demeurant, a été renvoyé devant la Cour d'Assises de la Haute-Vienne sous l'inculpation de détournement accompli dans ses fonctions :

Le 7 août 187, Monsieur DE LABESSE, maire de la commune de CONDAT mis à la poste au bureau de Tulle une enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

Monsieur DURIS Aimé - Propriétaire à la Croizille

Par Châteauneuf Haute-Vienne

Le pli contenait une lettre missive, un bon de 500 francs sur papier timbré et une feuille de 50 timbres à 0.25 francs.

Parti de Tulle le 7 dans l'après-midi cet envoi passa par les bureaux de Limoges et de Châteauneuf et n'arriva que le 10 août au matin à la Croizille.

Lorsqu'il fut remis au destinataire celui-ci constata que la feuille des 50 timbres avait disparu. Sur l'avis qui lui fut donné l'Administration des Postes fit immédiatement procéder à une enquête. De cette enquête et de l'information qui l'a suivie, il en résulte les faits suivants :

La lettre de Mr DE LABESSE a parcouru sans retard la distance de Tulle à Limoges et de Limoges à Châteauneuf ; elle est arrivée dans cette dernière localité le 8 août au matin. Venue à Châteauneuf par suite d'une fausse direction et d'une erreur portée sur l'adresse, on eut en conséquence à la diriger vers la Croizille. Elle a séjourné à Châteauneuf jusqu'au 9 et n'est parvenue que le 10 au matin à la Croizille.

Elle a accompli ce dernier trajet non pas à découvert mais insérée dans les plis d'un journal qui avait suivi la même direction erronée. C'est en ouvrant ce journal qu'elle a été trouvée ; rendue au facteur elle est enfin parvenue à sa destination. L'enquête a fait découvrir que cette lettre était réellement passée par le bureau de Châteauneuf mais que le timbre de ce bureau apposé sur l'enveloppe avait été lavé et gratté. Le retard mis à la réexpédition, le grattage du timbre ne laissait aucun doute sur ce point, que c'était dans le bureau de Châteauneuf que le détournement avait été commis. C'était évidemment en raison de ce détournement que la lettre avait été retenue, insérée clandestinement dans un journal et que l'on avait cherché par un grattage à faire disparaître la trace de son passage.

Ces points étant acquis, les soupçons ne pouvaient s'égarer longtemps. A Châteauneuf, la lettre avait été nécessairement remise à son arrivée le 8, en même temps que toutes les autres dépêches au facteur local PATAUD.

C'est lui qui est chargé de procéder au triage et de distribuer à ses collègues, les facteurs ruraux ce qui les concerne. La lettre qui contenait la valeur en timbres poste ne leur a pas été remise, elle ne devait pas d'ailleurs être distribuée mais rendue de suite au receveur comme venue en fausse direction. Elle n'a pas davantage été ainsi rendue puisqu'elle n'a pas été régulièrement réexpédiée. Le pli a donc été conservé par PATAUD qui cédant à une pensée coupable s'est emparé d'une partie de son contenu. Il a cherché ensuite par les moyens ci-dessus exposés à ne laisser aucun indice de son larcin. La culpabilité de PATAUD s'est trouvée en outre démontrée par une circonstance décisive.

Le 20 août, 10 jours après le détournement, le facteur GARAT eut besoin de compléter son approvisionnement de timbres, il s'adressa à PATAUD et celui-ci s'empessa de lui en céder 20 à 25 centimes et pour lui donner ces timbres GARAT l'a vu les détacher d'une feuille qui en contenait a peu près le double. D'autre part, l'accusé ne peut justifier que les achats qu'il a fait aient pu mettre en sa possession un aussi grand nombre de timbres.

D'autre part, il est certain que PATAUD n'a jamais acquis à la fois plus de 20 timbres poste de 25 centimes, c'est-à-dire pour une somme de 5 francs, il ne pouvait donc détenir régulièrement une feuille contenant non détachés les uns des autres plus de 40 timbres poste, pour une valeur de 10 francs au moins. La feuille qu'il a séparée pour en remettre une partie à GARAT donc évidemment celle qu'il a soustraite dans l'envoi adressé à Monsieur DURIS par Mr DE LABESSE.

En conséquence, Léonard PATAUD est accusé d'avoir au mois d'août 1875 à Châteauneuf-La-Forêt Haute-Vienne, étant facteur de l'Administration des Postes et en cette qualité agent du gouvernement soustrait frauduleusement une feuille de 50 timbres poste de 25 centimes renfermée dans une lettre confiée à la poste, laquelle lettre lui avait été remise en raison de ses fonctions, crime prévu et puni par l'article 173 du Code Pénal.

Cette affaire qui avait dû être jugée à une session antérieure avait été ajournée pour être l'objet d'un supplément d'enquête.

Un assez grand nombre de témoins ont été entendus.

Déclaré non coupable par le jury Léonard PATAUD a été acquitté.

Ministère public : Monsieur GUYOT-D'AMFREVILLE.

Défenseur : Maitre DUHEILLET.

Foire de Châteauneuf :

On nous écrit de Châteauneuf le 11 octobre 1876 :

La récolte des sarrasins qui se fait en ce moment-ci avait empêcher un grand nombre de personnes de venir à notre foire tenue hier 10 du courant. Aussi, il y avait-il peu de monde ; le foirail aux porcs était assez bien garni et les transactions furent fortes sur ces animaux et les ventes nombreuses, surtout pour les porcelets de 2 à 3 mois. Il n'en fut pas ainsi des bêtes à cornes qui n'eurent pas de ventes ; il se vendit que quelques veaux de lait et quelques vaches de boucherie et encore avec une sensible diminution sur la foire précédente.

Il y avait peu de moutons mais ceux qui y étaient furent assez lestement vendus et à 70 centimes le demi-kilo.

Les marchands étrangers se doutaient probablement que cette foire ne serait pas forte aussi faisaient ils défaut.

Les œufs valaient 70 centimes la douzaine. La volaille est toujours très chère.

1877

Mardi 2 janvier :

D'après la loi du 10 août 1871, les Conseils Généraux sont nommés pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans. Ces conseils élus en 1871 en exécution de la nouvelle loi ont été renouvelés dans la première moitié en août 1874 ; c'est donc en 1877, qu'aura lieu le renouvellement de la seconde moitié.

Cette seconde moitié comprend dans la Haute-Vienne les cantons suivants :

- Châteauneuf : Monsieur CHAUSSADE

Recensement de la population de Limoges en 1876 (Ceci n'intéresse pas particulièrement la commune de Châteauneuf mais peut intéresser certaines personnes).

Total général 58 963 habitants.

En outre, un certain nombre d'étrangers hommes ou femmes dont 12 anglais, 7 américains, 24 allemands, 7 autrichiens, 39 belges, 2 hollandais, 17 italiens, 79 espagnols, 57 suisses, 1 russe, 3 suédois, 1 turc et 12 polonais.

Parmi les professions dite libérales Limoges compte 80 avocats, notaires, avoués, huissiers etc.... 60 médecins, dentistes, sages-femmes, vétérinaires, pharmaciens, arboristes, pédicures, oculistes et 89 professeurs et instituteurs.

Un juré à Châteauneuf :

Parmi les 36 jurés appelés à siéger pendant la session de la Cour d'Assise du département de la Haute-Vienne qui s'ouvrira à Limoges le lundi 5 février 1877, on relève Mr Camille DUTHEILLET médecin à Châteauneuf.

Recensement de 1876 :

Voici le résultat du dénombrement de la commune de Châteauneuf-La-Forêt :

Population agglomérée : 461 habitants

Eparses : 1 044

Total : 1 505 habitants

Sexe masculin : 755

Sexe féminin : 750

Total : 1 505 habitants

Dénombrement de 1 872 : 1 488

Augmentation : 17 habitants

Ce que l'on appelle population agglomérée c'est la population qui habite le bourg et éparses, c'est la population qui habite les villages de la commune.

Mardi 13 mars :

VENTE

Par licitation judiciaire

IMMEUBLE

Situé au village de Lavergne et dépendance commune de Châteauneuf-La-Forêt.

Cette vente dépend de la succession de Jacques MAZIN en son vivant cultivateur demeurant au même village.

Désignation des immeubles à vendre :

1 – Maison d'habitation construite en pierres et couverte en tuiles courbes.

2 – Un pré appelé pré-clos.

3 – Une châtaigneraie dite Labessade.

4 – Une terre dite le Tourteau.

5 – Une châtaigneraie dite Lasmouladas.

6 – Une terre et un taillis se tenant appelé la Lande-de-L'Aspic.

7 - Une terre dite les Venaux.

Mise a prix : Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de 2 000 francs.

Noyades accidentelles.

On nous écrit de Châteauneuf le 1^{er} avril 1877 :

Mr le Rédacteur

Un bien triste événement vient de jeter l'émotion dans notre canton.

Hier, 31 mars la justice de Châteauneuf fut prévenue que deux cadavres de jeunes filles venaient d'être trouvés dans la rivière La Combade .C'étaient ceux des dénommées Mariette REGAUDIE et Marguerite FILLIATRE ; ces deux jeunes filles habitaient le village de Bussy commune de St Anne, l'une chez ses parents et l'autre comme petite domestique.

Elles étaient allées garder leurs brebis ; voulant traverser une petite passerelle qui se trouvait établie sur la rivière où elles étaient et que se tenant probablement par la main, un seul faux pas aura suffi pour les entraîner dans la rivière qui a un fort courant à cet endroit là.

La petite Mariette REGAUDIE qui était âgée de 13 ans a été trouvée par un nommé LEJAT, meunier aux Fontaines à environ 4 kms de l'endroit où elle était tombée.

Marguerite FILLIATRE âgée de 11 ans a été trouvée à environ 1 km.

On est heureux de citer dans cette circonstance la conduite exemplaire d'un nommé ARTAUD (Alexandre) soldat au 23^{ème} bataillon de chasseur à pied en garnison à Bellac et qui se trouvait en permission de 4 jours au village de Bussy ; en apprenant le malheur qui venait d'arriver, il se jeta à l'eau malgré le grand courant et y resta tout une nuit pour retrouver ces pauvres filles mais malheureusement son courage ne fut pas récompensé car ce n'est que le matin qu'on a retrouvé les cadavres que l'eau avait laissés sur la berge.

Prime aux veaux pour notre canton.

On nous écrit de Châteauneuf le 29 avril.

Voici le résultat des primes décernées aux veaux pour notre canton aujourd'hui 29 avril :

1^{er} Prix : Mr BRANLAND propriétaire à Linards, régisseur des propriétés de Lajaumont commune de St Léonard.

2^{ème} Prix : Mr LIMOUSIN propriétaire à Neuvic.

3^{ème} prix :: Mr MANEIX régisseur, des propriétés de Roziers-St-Georges.

On a été heureux de constater que c'est la première fois qu'on a vu autant de veaux présentés à la prime et tous plus beaux les uns que les autres, ceci nous prouve que notre canton a fait de grands progrès dans l'agriculture.

Un nouveau notaire a Châteauneuf :

Mr FERNAUD nommé notaire à Châteauneuf par décret en date du 24 avril en remplacement de Mr MANCEAUX démissionnaire en sa faveur a prêté serment en sa qualité, à la Première Chambre du Tribunal Civil de 1^{ère} Instance de Limoges du 3 mai courant.

Météorologie :**Dimanche 24 juin 1877 :**

A titre de récompense pour le zèle qu'ils ont apporté aux observations météorologiques, la commission a accordé des instruments (baromètre, thermomètre, boussole) aux instituteurs dont les noms suivent :

- Mr CHAPOUTAUD Instituteur à Châteauneuf.

Un nouveau percepteur à Châteauneuf :

Par arrêté de Monsieur Le ministre des Finances en date du 10 juillet 1877 :

Mr DUMAS (François Arsène) percepteur de Châteauneuf-La-Forêt (5^{ème} classe) a été nommé percepteur de Laurière (4^{ème} classe) en remplacement de Mr DUBRAC dont la démission est acceptée.

Mr POUZI (François Alfred) percepteur surnuméraire à Limoges a été nommé percepteur de Châteauneuf-La-Forêt (5^{ème} classe) en remplacement de Mr DUMAS.

Mardi 17 Juillet :**Education Nationale**

Il résulte d'un tableau publié dans le Journal Officiel que le département de la Haute-Vienne compte :

- 158 écoles publiques laïques spéciales aux garçons
- 94 écoles publiques laïques spéciales aux filles
- 47 écoles publiques laïques mixtes
- 31 écoles laïques de hameau
- 7 écoles congréganistes spécial aux garçons
- 52 écoles publiques congréganistes spéciales aux filles
- 6 écoles libres congréganistes spéciales aux filles.

Mardi 21 août 1877 :

La foudre à Châteauneuf.

Aujourd'hui, mardi vers 10 heures du matin, un orage a éclaté sur le bourg de Châteauneuf.

La foudre y est tombée avec tant de fracas qu'elle a causé une panique générale.

Des cris partis de la classe de Melle CHATEL, ont donné à penser que le sinistre s'était abattu sur ce point ; aussi, y est on accouru de toutes parts. On raconte qu'au moment où la détonation a eu lieu Mr A. occupé à jeter son filet dans la Combade y est tombé en même temps que l'engin qu'il tenait à la main.

Caserne de gendarmerie de Châteauneuf :

Conseil Général de la Haute-Vienne – 2^{ème} session ordinaire de 1877 séance du 22 août

Casernement de la gendarmerie, brigade de Châteauneuf

Le rapporteur que Mr DENIS propriétaire de la caserne de gendarmerie de Châteauneuf refuse de faire la moindre diminution sur la somme de 1 300 francs prix exagéré de son bail qui expire le 31 décembre prochain ; que de notre côté le commandant et architecte sont d'avis de prendre un bail moyennant la somme de 1 800 francs, une maison offerte par Mr LEONET. Dans ces conditions, la commission propose de traiter avec ce dernier qui s'engage à louer pour 18 ans son immeuble qu'il livrera en bon état. Adopté.

Lundi 27 août :

Deux marins à Châteauneuf

Etat nominatif des jeunes gens affectés à l'armée de mer :

Châteauneuf : ROCH CHOUVAC Léonard Vincent 3^{ème} régiment d'infanterie de Marine à Rochechouart

Infanticide à Châteauneuf :

On nous écrit de Châteauneuf le 10 septembre :

Un infanticide a été commis au village de Riffataire commune de Neuvic. L.... devenue enceinte était parvenue à dissimuler sa grossesse ; l'enfant étant venu au monde au moment où elle était occupée à garder ses brebis elle eut la malheureuse pensée de lui donner la mort.

Voulant dissimuler son crime elle jeta sa victime dans l'étang de Riffataire. Peu de temps après l'enfant s'étant élevé à la surface de l'eau elle le retira et le plaça dans le creux d'un châtaignier vermoulu où il ne tarda pas à être découvert. La justice avertie se transporta aussitôt sur les lieux : Mr TARRADE fils médecin à Châteauneuf ayant été requis pour examiner le cadavre et de constater le genre de mort, a reconnu sans peine en l'absence de toutes violences extérieures que la mort était le résultat d'une hémorragie.

La prévenue a été mise en état d'arrestation.

Bien que cet acte d'infanticide n'intéresse pas directement la commune de Châteauneuf, je voulais tout de même vous le soumettre.

Election législative du dimanche 14 octobre :

Pour la 2^{ème} circonscription, celle qui intéresse Châteauneuf, 4 candidats étaient en présence :

- NINARD
- BROUSSAUD
- PEYRAMAURE
- CHAUSSADE

Mr NINARD est élu à une grand majorité.

La commune de Châteauneuf a voté de la manière suivante :

- NINARD : 201 voix
- BROUSSAUD : 70 voix
- PEYRAMAURE : 3 voix
- CHAUSSADE : 2 voix

Voici la lettre de Monsieur NINARD élu dans la deuxième circonscription adressée à ses électeurs :

Mes Chers électeurs,

Vous m'avez donné pour la seconde fois un témoignage d'estime et de confiance.

Je vous remercie.

En résistance énergiquement à la pression sous toute ses formes, vous avez affirmé du vote et condamné le mensonge de la candidature officielle.

C'est le droit de la souveraineté nationale, c'est la République que vous avez acclamé par vos 10 000 suffrages.

J'ai le sentiment de tous les devoirs que m'impose votre mandat,

Dans les circonstances graves créées par le conflit politique dont vous avez été juge vous pouvez compter sur la fermeté de votre député pour les remplir.

J. NINARD

Le 4 novembre auront lieu les élections du Conseil Général de la Haute-Vienne, parmi les candidats on relevait le nom de Mr NASSANS notaire à Neuvic.

Autre candidat, dans le courrier du Centre du 24 Octobre, Mr A TARRADE pharmacien à Limoges et adjoint au maire de cette ville, nous prie d'annoncer qu'il pose sa candidature au Conseil Général pour le canton de Châteauneuf.

Mr CHAUSSADE conseiller sortant nous écrit également ce matin pour nous annoncer qu'il se présentera le 4 novembre prochain au suffrage des électeurs de ce même canton.

Mr A. TARRADE il s'agit de Adrien TARRADE qui était le frère de Firmin TARRADE père d'Amédée TARRADE.

Le 27 octobre :

ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL

Nous recevons communication de la circulaire suivante que Mr CHAUSSADE adresse aux électeurs du canton de Châteauneuf :

Mes chers compatriotes,

Lorsque aux élections législatives dernières je sollicitais vos suffrages, le sentiment qui m'inspirait était, un sentiment loyal et de nature à défier la calomnie comme la critique. Unir tous les partis sur le seul terrain propice : la République, en offrant un nom qui n'a rien fait que je sache pour être antipathique à aucun d'eux ; substituer si vous le vouliez bien à un nom, qui vous est étranger un nom qui vous appartient telles étaient mes intentions, j'en avais pas d'autres.

Or ces intentions si pures qu'elles fussent ont été dénaturées à vos yeux, il faut le croire, ou tout au moins mal comprises, puisque les deux candidatures que le gouvernement et le comité ont appuyées ont eu seules le privilège de parvenir à vos oreilles et que, perdue dans le bruit confus de l'agitation de part et d'autre, ma voix calme, ma voix sincère et conciliatrice est demeurée sans écho.

Je ne viens ici ni vous blâmer ni me plaindre d'un échec que je prévoyais, d'ailleurs, et dont vous me vengerez plus tard j'en ai l'espoir, car vous ne l'ignorais pas, c'est pour vous que j'ai voulu lutter dans la circonstance, ce n'est point pour moi.

Et, de quoi me plaindrais-je, en effet ?

Ai-je perdu votre confiance ? Je sais que non.

Ai-je perdu votre estime ? Votre estime est pour moi, j'en ai la certitude aujourd'hui, comme hier égale et ce n'est pas peu dire, au dévouement que j'ai pour vous.

Serait donc de votre estime, je ne pourrais hésiter un instant mes chers compatriotes à vous demander le renouvellement de mon mandat de Conseiller Général, de ce mandat dont vous m'aurez ainsi honoré trois fois, et, c'est avec la plus entière confiance que j'attends à cet égard l'expression de votre volonté déjà connue.

Permettez moi de vous rappeler que lorsque, il y a trois ans, la moitié du Conseil Général de votre département fut soumise à la réélection légale, les 14 membres qui composaient cette moitié y prirent leur place et cela sans exception puisque deux fils y ont remplacé leur père puisque 4 démissionnaires ont ainsi de leur propre main sur leur siège volontairement quitté leur propre successeur.

Permettez moi de vous rappelez que les 13 Conseillers qui sont compris dans la moitié renouvelable cette année, ce sont , en se séparant au mois d'août, tendu une main fraternelle en se disant tous, les uns aux autres « nous nous reverrons ».

C'est que ceux-là s'étaient fidèlement acquittés de leurs taches.

C'est que ceux-ci ont le sentiment du devoir accompli ; c'est que tous ont apporté leurs pierres à l'édifice ; c'est que chacun à contribuer pour sa bonne part au projet et aux belles choses réalisées depuis six ans dans la Haute-Vienne.

Sera t-il dit que le canton Châteauneuf sera le seul qui abandonne son représentant ?

Sera t-il que ce représentant était un vil, un misérable citoyen ?

Sera t-il que dans ces campagnes que j'aime et qui hier encore me chérissaient comme leur enfant, il se trouvera des hommes capables d'ajouter foi aux quels on dit et aux mensonges des méchants et des lâches qui essaieront de me salir ?

Non, mes chers compatriotes : c'était pour vous qu'hier je voulais monter, c'est pour vous qu'aujourd'hui je ne veux pas descendre.

CHAUSSADE Avocat conseiller Sortant.

Samedi 3 novembre

Elections au Conseil Général

Mr Gabriel NOUALHIER nous prie de reproduire la circulaire suivante qu'il adresse aux électeurs du canton de Châteauneuf :

Messieurs et chers compatriotes,

Vous êtes appelés dimanche prochain 4 novembre à nommer votre représentant au Conseil Général, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Enfant du pays, j'ai toujours vécu au milieu de vous ; la guerre elle-même nous a pas séparé puisque j'ai eu l'honneur comme commandant des mobiles du canton de conduire au feu vos enfants et de partager leur fatigue et leur souffrance ; fixé maintenant et pour toujours au milieu de vous je puis me rendre compte mieux que tout autre de vos désirs, de vos intérêts qui sont et seront toujours les miens.

Si vous m'accordez l'honneur que je sollicite, je serai donc à porter d'entendre et de connaître chaque jour, vos vœux, vos réclamations ; et je puis vous assurer à l'avance que la modeste influence que pourrez me donner à vos suffrages sera entièrement employée à satisfaire vos besoins.

Je ne demande rien et n'attends rien de personne, ni pour moi, ni pour aucun des miens ; vous pourrez donc compter sur mon indépendance la plus entière.

Fidèle aux lois de nos pays, je respecterais toujours le gouvernement légal de la France et tous mes efforts tendront à soutenir énergiquement l'ordre et le gouvernement du Président de la République.

Gabriel NOUALHIER

Résultats de l'élection du 4 novembre pour le Conseil Général :

Châteauneuf

Inscrits : 2 833

Votants : 1 749

Ont obtenu Mr TARRADE adjoint au Maire de Limoges républicain 945 voix : Elu

Mr NASSANS notaire à Neuvic Républicain 480 voix

Mr Gabriel NOUALHIER conservateur : 284 voix

Mr CHAUSSADE : 34 voix

1878

Résultats des élections municipales du 6 janvier

ELECTIONS MUNICIPALES

Sont élus à Châteauneuf

Mrs TARRADE, DELASSIS , MOSNIER, COLY, BOUSSENOT, REILHAC, DEVAUX, RIVET, VERGNAUD, LAPAQUETTE, CAILLAUD.

5 ballottages.

A Châteauneuf sont élus :

Mr COLY : 117 voix

MR BOUSSANOT : 164 voix

Mr TARRADE : 147 voix

Mr DELLASIS : 146 voix

Mr DEVAUX : 143 voix

Mr REILHAC : 140 voix

Mr RIVET : 140 voix

Mr VERGNAUD : 130 voix

Mr MOSNIER : 127 voix

Mr CAILLAUD : 124 voix

Mr LAPAQUETTE : 113 voix

Et toujours 5 ballottages.

Mercredi 16 janvier :

Résultats du ballottage au Conseil Municipal Pour la commune de Châteauneuf

Mr DEGRASSAT négociant à Châteauneuf : 125 voix

Mr Jean BOURBON propriétaire à VENOUEHAN (82 voix)

Mr REILHAC : 88 voix

Mr Pierre DELANNE propriétaire à Châteauneuf : 85 voix

Mr DEBETTE fils propriétaire à Moussanas : 91 voix

Les 4 derniers étaient portés sur la liste républicaine, Mr DEGRASSAT n'était sur aucune liste.

Faisant suite aux résultats des élections municipales est élu Maire de Châteauneuf Mr Pierre Célestin TARRADE et adjoint Mr Aristide MOSNIER.

Mercredi 6 mars :

Bien que cela n'intéresse pas la commune de Châteauneuf mais la commune de Neuvic, je ne peux résister à vous communiquer deux accidents graves survenus dans cette commune.

On nous écrit de Châteauneuf le 4 mars :

Un grand malheur vient de frapper une honorable famille du village de Virolles commune de Neuvic, canton de Châteauneuf.

L'épouse JANICOT propriétaire audit village était depuis quelques jours légèrement indisposée à la suite d'un simple rhume.

Avant hier matin, JANICOT à son réveil trouva sa femme morte à ses cotés et malgré tous les soins qu'on put lui prodiguer, on a pu la ramener à la vie.

Sa mort est dûe à une attaque d'apoplexie.

Deuxième malheur, non moins grave est aussi arrivé à Plaisance commune de Neuvic.

La femme Catherine B... servant était occupée à une pêcherie qui contenait environ 30 cm de hauteur d'eau ; ayant laissé tomber quelques linges dans l'eau elle voulut se baisser pour le retirer, mais elle fut subitement prise d'une attaque d'apoplexie et tomba dans la pêcherie. Elle en fut retirée presque aussitôt un médecin fut immédiatement appelé pour la soigner mais malgré tous les soins qu'on lui avait prodigués et les secours du médecin on a pu la ramener à la vie.

La femme Catherine B... était veuve sans enfant et âgée environ de 60 ans.

Diagnostic d'apoplexie avoir eu toutes les faveurs à cette époque pour expliquer une mort subite.

Mercredi 20 mars :

Délégués cantonaux pour l'instruction primaire du canton de Châteauneuf

Châteauneuf :

Mr NASSANS notaire à Neuvic

Masléon :

Mr MOSNIER juge de paix à Châteauneuf.

St Méard :

Mr DELASSIS propriétaire à Châteauneuf.

Neuvic :

Mr TARRADE médecin à Châteauneuf.

Roziers-St-Georges

Mr DUMAS percepteur en retraite à Châteauneuf.

Sussac :

Mr FERLHAUD notaire à Châteauneuf.

Lundi 29 avril :

Une nouvelle institutrice à Châteauneuf

Par arrêté préfectoral du 27 avril courant a été nommée institutrice à Châteauneuf Mme ASTIER.

Vendredi 24 mai :

Vente judiciaire

D'UNE MAISON : FOUR, COUR, ET JARDIN

Sis au lieu de Chez-Le-Ret commune de Châteauneuf

Par contrat reçu, Maître NASSANS notaire à Neuvic le 11 juin 1876 le sieur Jean VERGNE dit Tissout cultivateur propriétaire demeurant sis devant au lieu dit Chez-Le-ret commune de Châteauneuf a vendu à Mr Léonard DURIS jeune propriétaire et maître d'hôtel demeurant au bourg de Châteauneuf, les immeubles ci-après :

- Une propriété composée de maison, fours, cours et jardins le tout se joignant, contenant environ 15 ares appelé de Chez-Le-Ret confrontant à la route départementale N° 15.

ON A FROLE LA CATASTROPHE

Un incendie qui pouvait avoir des conséquences très graves s'est déclaré à Châteauneuf dans la nuit du 7 au 8 courant, entre 11 heures et minuit, dans une grange qui était occupée par un nommé CANET.

Au premier cri d'alarme tous les habitants de Châteauneuf se portèrent sur les lieux du sinistre et grâce à leurs bonnes volontés, ont pu circonscrire le feu et l'empêcher de prendre à une maison appartenant à Mr DUTEIL qui habite Limoges, et qui est contiguë à la grange.

Si malheureusement, le feu avait pris à cette maison, on ne pouvait malgré tous les secours qu'on aurait pu prodiguer, empêché de brûler tout un quartier de Châteauneuf.

Parmi les personnes qui se sont signalés par leur courage, on est heureux de citer Mr MATTHIEU ; Gabriel BRET menuisier ; BROUILLON fils aîné maçon, tous de Châteauneuf, qui n'écouterant que leur courage montèrent sur la maison et malgré les flammes parvinrent à couper la charpente qui tenait à la grange et qui brûlait déjà.

Lorsque toute la grange fut en feu, on s'aperçut que le cheval de CANET n'était pas sorti ; alors, Mr LEONARD, gendarme, pénétra dans la grange et malgré les flammes qui arrivaient jusqu'à la porte, il coupa la corde par laquelle le cheval était attaché, on parvint à sortir le pauvre animal qui avait déjà la crinière brûlée.

Mr Le substitut du Procureur de la République et Mr le Juge d'Instruction sont venus sur les lieux de l'incendie, de graves soupçons pèsent sur CANET qui a été arrêté.

Lundi 11 novembre :

Voici la lettre que nous recevons ce matin de Châteauneuf relatif à ce qui s'est passé dans cette localité le 8 novembre.

Monsieur le Rédacteur,

Hier matin, 8 du courant, Mr LARUE syndic de la faillite THOMAS PERRAULT et Cie entrepreneur à la Pierre de Neuvic, se rendit à cet endroit accompagné de Mr Le Juge de Paix de Châteauneuf et de son greffier pour prendre tous les renseignements et réunir ce que les entrepreneurs avaient laissés.

Ils s'opposèrent à ce que l'on enleva rien, on dit même qu'ils cernèrent la voiture du juge et du greffier.

Ces messieurs furent suivis à Châteauneuf par une quantité d'ouvriers arrivés là, Mr LARUE s'en fut à l'hôtel Rivet toujours suivi des ouvriers qui voulaient être payés.

La gendarmerie se rendit à la porte de l'hôtel.

Les ouvriers finirent par recevoir ce qui leur était dû.

1879

On nous écrit de Châteauneuf le 7 février :

UN ACCIDENT PEU BANAL

Un ouvrier mineur du chantier de la VARACHE près d'Eymoutiers a failli être victime d'un accident.

Il avait pris dans un dépôt de poudre une trentaine de cartouches de dynamite dont quelques unes étaient congelées.

Voulant obtenir le dégel, il les mit dans une casserole qu'il plaça sur le feu. Une cartouche faisant explosion projeta le malheureux à 4 ou 5 mètres le blessant aux yeux, au visage et à la main droite.

Un jeune fille âgée de 13 à 14 ans fut renversée contre terre.

Une malade alitée n'eut aucune blessure quoique les planches de son lit étaient brisées sous elle. Les meubles avaient été endommagés une poutre de la cave fendue, le manteau de la cheminée enlevé, vaisselles et vitres brisées.

Mr TARRADE fils a été appelé pour donner des soins aux victimes et pu constater que les lésions étaient sans trop de gravité.

Jeudi 27 février

CONFERENCE D'AGRICULTURE

Le 16 mars 1879 aura lieu à Châteauneuf une conférence publique d'agriculture par Mr VASSILIERE ayant pour thème « CHAUX et PHOSPHATE ».

Mardi 3 juin :

UN NOUVEAU JUGE DE PAIX A CHATEAUNEUF

Par décret en date du 31 mai, sont nommés :

A St Germain-Les-Belles :

Mr MOSNIER Juge de paix de Châteauneuf en remplacement de Mr DEYDIER nommé juge de Paix à Mézières.

Juge de Paix du canton de Châteauneuf : Mr DELASSIS Jean-Baptiste ancien notaire en remplacement de Mr MOSNIER qui est nommé Juge de Paix à St Germain-Les-Belles.

Mardi 10 juin :**Battue aux sangliers**

On nous écrit de Châteauneuf-La-Forêt.

Les sangliers se sont multipliés dans la forêt , on les y rencontre par bande de 12 à 15.

Depuis un mois un officier de louveterie a pris deux laies pleines chacune de 6 marcassins.

Malgré cela, les ravages continuaient.

Ces animaux aux portes de notre forêt opèrent en maître et pénètrent jusque dans les jardins des fermes.

Une grande battue à laquelle ont pris part 100 personnes et 60 chiens a été organisé mardi dernier.

Quatre sangliers ont été mis debout dans la partie inférieure de la forêt sur les bords de La Combade.

La route de Châteauneuf à Sussac était gardée dans toute sa longueur. Un seul sanglier poursuivi par 15 veneurs à cheval au bruit des fanfare a fini par se rendre. Il a succombé à un coup de carabine, dans les fourrés qui bordent la nouvelle route de Sussac à la Croizille.

Beaucoup de monde pour un résultat qui est relativement faible, 100 personnes pour un sanglier !!!

Le 8 juillet :**Vaccination anti-variolique**

Monsieur Le Rédacteur

Ayant eu occasion d'observer cette année, dans ma clientèle un assez grand nombre de varioloïde, je suis naturellement porté comme vaccinateur spécial du canton de Châteauneuf a présenté quelques observations aux pères de famille qui ne connaissent pas assez la revaccination car il est bon de se mettre en garde contre ces épidémies qui peuvent sévir avec intensité et causer du dommage à l'espèce humaine.

Les gens de la campagne qui par une coupable indifférence ou préoccupation des travaux agricoles négligent de faire vacciner leur enfant, ne remplissent pas leurs devoirs qui leur incombent et ne connaissent pas les dangers auxquels, ils les exposent.

L'action du vaccin n'est que temporaire et ne préserve que pour une période de 10 ans.

La revaccination tous les 10 ans est de mon point de vue une opération indispensable.

Ce conseil s'applique aussi aux personnes adultes qui ont souci d'éviter une maladie qui fait quelquefois d'affreux ravages dans des moments ou elles se croient en pleine sécurité parce qu'elles auront été vaccinées dans une période de moins de 15 ou 20 ans.

Mu par ces considérations, j'ai formé le projet de revacciner tous les enfants des écoles du canton de Châteauneuf et j'ai lieu d'espérer que les parents loin de se montrer hostiles à ma manière de faire, les encouragerons à se laisser pratiquer cette petite opération.

F. TARRADE

Ancien des hôpitaux de Limoges

Médecin vaccinateur spécial du Canton de Châteauneuf.

Il s'agit la bien sûr de la vaccination anti-variolique qui heureusement à l'heure actuelle car l'organisation mondiale de la santé a déclaré il y a à peu près une trentaine d'années que la variole était une maladie qui avait complètement disparue donc il n'est plus nécessaire de vacciner les enfants comme on avait l'habitude de le faire auparavant.

Par décret en date du 11 décembre sont nommés :

Suppléant du Juge de Paix du Canton de Châteauneuf-La-Forêt – Haute-Vienne - Mr Jean FERDINAND notaire en remplacement de Mr MANCEAUX démissionnaire.

Le 24 décembre :

Aides aux chômeurs

De la subvention de 9 500 francs alloués au département de la Haute-Vienne sur le 1^{er} million du crédit de 5 millions votés par les Chambres en faveur des ouvriers sans travail.

La Commission Départementale instituée par arrêté pour opérer la répartition de cette subvention, en a fait deux parts :

La première de 9 000 francs destinée à être distribuée entre les bureaux de bienfaisance et les communes du département.

La seconde de 500 francs laissée à la disposition de Mr Le Préfet.

Il a été attribué pour le canton de Châteauneuf la somme de 339 francs 64 centimes.

1880

Le lundi 12 janvier :**Conférence d'Agriculture**

Dans le cadre des conférences publiques d'agriculture qui seront faites en Haute-Vienne en 1880 par Mr VASSILLIERE titulaire de la chair départementale d'agriculture, il viendra à Châteauneuf le 20 juin 1880 parler de la culture de la betterave, de la carotte et de la pomme de terre.

Un juré à Châteauneuf :

Parmi les 36 jurés qui sont appelés à siéger pour le premier trimestre aux Assises de la Haute-Vienne qui s'ouvrira à Limoges, le lundi 2 février 1880, on relève le nom de Paul LIMOUSIN propriétaire et maire à Châteauneuf.

Un incendie à Châteauneuf :

On nous écrit de Châteauneuf, le 1^{er} février

Monsieur Le Rédacteur,

Hier, vers 4h du matin, les habitants de Châteauneuf ont été réveillés par le son du tocsin, le feu venait de se déclarer dans une grange appartenant au Sieur Gilles propriétaire à Ste Marie de Châteauneuf et qui est contiguë à sa maison d'habitation.

La gendarmerie de Châteauneuf se rendit promptement sur les lieux et s'est conduite admirablement ; nous devons féliciter Monsieur Le Brigadier RICHET de l'habileté qu'il a mise à organiser les secours qui furent si prompts qu'on a pu sauver la maison.

Parmi les personnes qui étaient les premières rendues sur les lieux du sinistre, il en est plusieurs que nous pourrions citer mais de peur de commettre quelques oublis nous aimons mieux dire que tous ont fait leur devoir.

Les pertes sont assez considérables mais elles sont couvertes par une assurance.

Mars 1980 :

Le délégué pour les élections sénatoriales de Châteauneuf :

Délégué : Mr TARRADE

Suppléant : Mr REILHAC.

Certificat d'Etudes

Le mardi 11 mai ont eu lieu à Linards, les examens pour le certificat d'études pour les écoles du canton de Châteauneuf

26 candidats appartenant à 6 écoles s'étaient fait inscrire, 25 ont suivi les épreuves et 10 ont obtenu le certificat. Ce sont par ordre de Mairie :

Melle VERGNOLLE de l'école des filles de Linards

Mrs Adolphe JACQUIER de l'école de garçons de Linards, BORD de Linards, LEGER, FOURIE de Linards, BOUTY de Linards, JACQUET de Linards, Charles FOURIE de Linards, MAZAUD de Linards et Melle Maria JANICOT de l'école des filles.

Mr DELASSIS juge de Paix à Châteauneuf et délégué cantonal a bien voulu encourager le travail des élèves en accordant aux deux premiers reçus un livret de Caisse d'Epargne de 10 francs.

Il est à remarquer que tous les élèves reçus sont de l'école de garçons de Linards ou de l'école de Fille de Linards.

Mercredi 24 juillet :

On nous prit d'annoncer que Mr Firmin TARRADE médecin à Châteauneuf pose sa candidature au Conseil d'Arrondissement pour le canton de Châteauneuf-La-Forêt.

C'est le début de la carrière politique de la famille TARRADE Firmin pour commencer et Amédée ensuite sans oublier Adrien TARRADE qui a fait carrière politique puisqu'il a été maire de Limoges. Adrien TARRADE est le frère de Firmin TARRADE.

Elections au Conseil d'Arrondissement :

Résultats des élections du 1^{er} Août 1880 pour Châteauneuf

Inscrits : 2 995

A obtenu Firmin TARRADE candidat républicain 1 591 voix, il est élu au Conseil d'Arrondissement de la haute-Vienne.

Le 3 août :

Remerciements de Mr TARRADE

Monsieur Le Rédacteur,

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer dans le prochain numéro de votre journal la lettre suivante adressée à Messieurs les électeurs du Canton de Châteauneuf :

Messieurs les Electeurs,

Dimanche dernier, vous m'avez nommé à une grande majorité votre représentant au Conseil d'Arrondissement.

Fier de cette marque de sympathie qui me touche profondément, je viens payer ma dette de reconnaissance en vous adressant mes remerciements les plus sincères.

En m'élisant par vos suffrages, le dernier rempart de la réaction dans le canton de Châteauneuf vous avez montré votre attachement à la République.

Je vous en félicite.

En 1874, vous aviez 959 voix à mon prédécesseur, j'en ai obtenu 1 500.

Cette différence indique suffisamment que cette république prudente, sage , économe et ennemie des troubles et de la guerre a fait de nombreux prosélytes en assurant prospérité dans les finances, la tranquillité à l'intérieur et la paix au dehors.

Chers électeurs n'étant lié par aucune promesse avant mon élection, je puis vous dire en toute sécurité que vous pourrez compter sur mon dévouement le plus absolu pour la défense de vos intérêts et ceux de la république.

Recevez, Mes Chers Electeurs, avec expression de ma reconnaissance l'assurance de mon entier dévouement.

Firmin TARRADE.

En ne faisant pas de promesse pré-électeur, on est sur de ne pas les renier.

Dimanche 15 août :

Deux incorporations à la marine pour la commune de Châteauneuf

Joseph DUCOUDIER, Jean CAFFI affecté au 3^{ème} régiment d'infanterie de marine.

Lundi 6 septembre :

Premier locomotive à Eymoutiers.

Cette locomotive est donc passée par la voie de Chemin de fer Limoges-Eymoutiers en passant par la gare de Châteauneuf-Bujaleuf.

Je voulais signaler cette date qui montre le début de l'utilisation du chemin de fer et la fin de l'isolement de notre région.

Samedi 18 septembre :

Rixe à Châteauneuf

Le 14 septembre dans la matinée a eu lieu entre les nommés BOUCHET et CHATARD ; ce dernier s'est armé d'une barre de fer et a frappé violemment BOUHET à la tête qui est tombé évanoui perdant une grande quantité de sang.

Cependant, la blessure nous dit-on est sans gravité.

Un banquet à Châteauneuf

On nous écrit de Châteauneuf le 13 octobre

Lundi 11 octobre un banquet a eu lieu à l'hôtel RIVET où assistaient environ 140 personnes en l'honneur de Mrs PANICAUD député et NINARD sénateur.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner un seul instant et l'on s'est séparé dans l'espoir que nos dignes représentants vont bien nous faire l'honneur de revenir l'année prochaine comme ils nous en ont fait la promesse.

Plusieurs toasts ont été portés d'abord par Monsieur Adrien TARRADE notre Conseiller Général qui en quelques excellentes paroles accueillies pas des applaudissements a souhaité la bienvenue à nos hôtes.

Mr PENICAUD notre cher député a pris la parole et avec une éloquence rare il a d'abord remercié Mr TARRADE de la bienvenue qu'il venait de souhaiter puis il a remercié ses électeurs qu'il voyait pour la première fois depuis son élection et a terminé en portant un toast à Mr NINARD sénateur ce qui a soulevé une salve d'applaudissements.

Mr NINARD a pris la parole après Mr PENICAUD ; son éloquence est déjà connue mais on est toujours heureux d'entendre un orateur comme lui.

Après nous avoir dit combien il était touché des marques de sympathies qu'on lui prodiguait, il nous a parlé sur la politique intérieure notamment des décrets et nous a assuré qu'ils seraient mis à exécution.

Puis, il nous a entretenu un instant de la politique extérieure « la paix est assurée ; le gouvernement de la république a fait et fera toujours ses efforts pour la maintenir » et faisant allusion à la question d'Auria, il dit « les points noirs qui se trouvent de ce côté ont disparu et nous pouvons dire en confiance que cette paix que chacun désire est assurée ».

Voilà de belles paroles qu'on est heureux de voir sortir de bouche aussi autorisée, et qui ont été plusieurs fois couvertes par des salves d'applaudissements.

Monsieur Firmin TARRADE Conseiller d'Arrondissement, BLILIER propriétaire à Linards et POUSY percepteur à Linards ont aussi pris la parole.

Une vingtaine de jeunes enfants de 12 à 13 ans sont venus devant la salle du banquet et ont crié à plusieurs reprises « VIVE Mr PENICAUD ! VIVE Mr NINARD ! VIVE LA REPUBLIQUE ! »

1881

Elections Municipales de Janvier 1881

Après le premier tour 14 candidats de la liste républicaine ont été élus et il reste 3 ballottages.

Le deuxième tour le résultat suivant :

Pour le ballottage Mr TARRET Jean : 179 voix

Mr LEDOT Léonard : 513 Voix

Mr BONNET Alphonse : 137 voix

Ont été nommés, puisque la loi demande à ce que les communes chefs- lieux de canton ne soient pas élues les maires par le Conseil Municipal mais nommés par le Préfet, donc pour Châteauneuf le maire a été nommé : Mr Firmin TARRADE et adjoint Mr REILHAC.

Les communes chefs-lieux de canton et une fois l'élection du Conseil Municipal, le Conseil Municipal ne procède pas à une élection du maire comme dans les petites communes qu ne sont pas chef lieu de canton ou chefs-lieux d'arrondissement, donc c'est le Préfet de la Haute-Vienne qui a nommé comme maire Mr Firmin TARRADE et comme adjoint Mr REILHAC, cette nomination n'intéresse que Mr Le Maire et son adjoint.

Nous voici arrivé de nos 30 années (1851 – 1881) de lecture de la presse locale, au quotidien, page après page, jour après jour.

Mais voilà qu'apparaît dans le panorama de la presse limousine un nouveau quotidien « *La Gazette* ». Alors pourquoi ne pas nous offrir en compagnie de ce journal deux ans supplémentaires pour le plaisir.

Ce journal dont le premier numéro est publié le samedi 5 mars 1881 au prix de 5 centimes, l'abonnement pour un an et pour Limoges est de 18 francs, pour la Haute-Vienne 25 francs, pour les autres départements 30 francs.

Sa profession est « journal, quotidien, organe de la défense sociale, et des libertés publiques. »

Son siège social est au 50 faubourg Montmailler, le Rédacteur en Chef est A. CLARIN.

Si le « Courrier du Centre » semble être le journal gouvernemental « la Gazette » par contre est davantage orientée à droite voir cléricale. Les comptes rendus intéressants l'Evêché de Limoges sont plus nombreux mais ... un fait divers reste un fait divers.

La Gazette Du Centre

Mercredi 16 mars 1881 - SPORTS

Le mardi 8 mars courant Mrs De L'HERMITE, FARGEAUD D'EPIED et DELABRE attaquaient avec 18 chiens un vieux solitaire.

Le rapprochement s'est fait en dehors de la forêt de Châteauneuf où ce laboureur avait passé la nuit au travail (le laboureur est bien sûr le sanglier).

L'animal prend son parti sans hésiter à travers le Désert, saute la route de Châteauneuf à Sussac, les grands fourrés de Moussanas, la Croix-Chevaux, c'est un faux débouché au dessous d'OGIRAS (Sic : il s'agit en réalité AUGERAS), puis rentre au moulin au PENIQUET, traverse les immenses coteaux de VENOIS (sic : il s'agit VENOUHAND), les bois du DUVET jusqu'au moulin de la Chabassière.

Le sanglier mène grand train, il fait tête au renardière du Duvet. Le sanglier prend l'eau dans le petit ruisseau de VENOIS (sic : il s'agit de VENOUHAND) à 10 heures moins le quart, s'arrête définitivement dans les fourrés de VENOIS où il est féri par un intrépide paysan avant qu'il ait pu blesser les chiens.

Les heureux chasseurs sonnent leur quatorzième hallali !

Il ne sera pas le dernier car avant de se séparer, rendez-vous a été pris pour chasser, le 12 à la forêt d'Aigueperse.

Dimanche 14 août 1881

Chronique électorale et humoristique

Monsieur Le Rédacteur,

C'était hier, Foire à Châteauneuf.

J'avons un veau pour vendre, mais il y avait plus de vendeurs que d'acheteurs et j'avons été obligé de mettre la pauvre bête à l'étable.

Personne n'ose acheter par cette sécheresse.

Ah ! Monsieur le Rédacteur nous y trouve ben, c'est que nous le méritons sans doute !.

Après avoir remisé mon animal, j'avons été me promener par la foire pour savoir les nouvelles, je suis un peu curieux de mon naturel.

En me promenant, j'aperçois un certain Monsieur qui n'avait pas l'œil solide sur une jambe.

- Tiens que je dis à mon voisin « Qu'est que c'est que ça ? »
- « Chut » me répond t-il parlant avec plus de respect, « c'est notre représentant illustre de la Chambre des Députés ».
- « Ah ! que je dis celui qui vote toujours contre, c'est qu'il y a de bien avec tous les autres du Limousin»
- « Ah ! Je comprends c'est bientôt les élections, il y vient voir les paysans ».
- « Ah ! Si vous aviez vu comme il était biau et comme il donnait de grands coups de chapiaux ! Il était entouré de tout l'état major de Châteauneuf qui sent la République à 50 lieues. Je ne suis qu'un paysan et je trouve ce n'est pas joli d'aller ainsi de foire en foire mendier des voix. On est pas fort de soi quand on descend si bas. »

C'est tout de même embêtant de ne pas pouvoir voter pour un autre. Il est donc tout seul, celui-là, et vous ne nous en trouverez pas un bon pour le mettre à sa place. Envoyez-nous en donc un de votre choix, ça vaudra bien mieux, nous laisserons ce coureur de foire et nous voterons pour le vôtre, car nous sommes bien surs, qu'il fera mieux nos affaires que tous ces farceurs qui nous trompent, se moquent de nous et mettent dans leurs poches nos gros sous qui nous donnent tant de peine à les gagner. »

J'avons bien l'honneur de vous saluer.

Pierre LETRUCY du village de
CROS-LEBALAIS (Sic Cros
Leballet canton de Châteauneuf).

Samedi 20 août

Chronique électorale

Monsieur Le Rédacteur,

Votre berrichon de Châteauneuf (l'auteur de cette rubrique est du Berry), Châteauneuf n'eut encore vous dire bonjour.

Il faut que vous soyez bien pauvres dans votre Limousin pour ne pas nous offrir un bon conservateur.....

Monsieur PENICAUD pourquoi donc profaner votre nom, ne vous seriez-vous pas contenter de la gloire qui vous arrivez d'être si bien entouré le jour de la foire de Châteauneuf.

TARRADE (le vôtre de Limoges), a votre droite TARRADE (le ntre) à votre gauche, TARRADE père, derrière vous, il en manquait qu'un autre devant pour être mieux En-Parradé.

Pierre LETRUCY du village de
CROS-LEBALAIS

Lundi 19 septembre 1881

Adjudication de l'Entreprise du transport des Dépêches de Châteauneuf-Bujaleuf (Station à Châteauneuf-La-Forêt à exécuter en voiture).

Les personnes qui désireraient concourir à adjudication de l'Entreprise du Services des Dépêches ci-dessus désignée, sont invitées à se présenter tous les jours au bureau de Poste de Châteauneuf-La-Forêt de 10 heures matin à 4 heures du soir.

Seront seules admises à soumissionner les personnes qui en auront fait la demande par écrit, à partir du 16 septembre et jusqu'au 30 septembre inclusivement à 4 heures du soir.

Les personnes admises à soumissionner devront jusqu'au 16 octobre inclusivement à 4 heures du soir déposer leur soumission dans les bureaux de poste désignés plus haut.

Jeudi 1^{er} décembre :

Election municipale

Ont été élus délégués sénatoriaux et suppléants pour Châteauneuf

Mr Martial REILHAC adjoint délégué

Mr Léonard RIVET suppléant.

1882

Limoges, 1^{er} janvier 1882

Vente judiciaire

Par voie de licitation

D'UN PETIT CORPS DE BIEN IMMEUBLE

Sis au village de Venouhand et dépendance commune de Châteauneuf-La-Forêt .

En un seul lot.

Mise à prix : 10 000 francs

Mercredi 11 janvier :**SPORTS**

Un beau quartannier lançait à onze du matin par les chiens réunis de Mr LHERMITE, DELABRE, FAURGEAUD, D'EPID et REUCULLES a été pris après 1 heure 10 minutes d'une chasse brillante et mené avec un admirable entrain.

L'animal mis sur pied sur les bords escarpés de La Combade ne se décida à prendre un parti que lorsque 30 chiens furent donnés, où de mauvaise humeur, il refusait d'avancer.

Traverser le Désert, sauter la route de Sussac, faire une pointe rapide dans Mossanas, franchir les Croix-Chevaux pour arriver sur Péniquet (!) fut l'affaire de quelques minutes.

Dans les Fraux (!), il essaya de se battre mais serrait de trop près, il monte à toute vitesse à la châtaigneraie puis se jette dans les fourrés de Venouhand pour en sortir bien vite et gagner les croupes de Chanvert.

Les chiens volent car l'animal courant toujours dans le vent facilite leur tâche, le voilà au bois de la Viale (La Croizille) où relançait vigoureusement n'hésite plus et part pour Masseret.

Dix cavaliers s'élancent se disputant l'honneur de l'aborder.

St Hubert veillait sur eux, car c'est insensé ! une charge à fond de train dans des descentes à plus de 10°. Il tombe foudroyé, Mr REUCULLES lui brûle la cervelle.

Bravo ! Voilà un coup de carabine qui promet, 10 sangliers et 3 loups, treize hallalis.

Les paysans accourus et témoins de cet exploit si souvent renouvelé, remercie chaleureusement les maîtres d'équipage qui protègent leur moisson.

Février 1882 :

Les nouveaux pensionnaires de la République

En exécution de la loi du 30 juillet 1881, les victimes du coup d'état du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté du 27 février 1858 frappés dans le département de la Haute-Vienne recevront les pensions suivantes :

Mr GOURDY Léonard de Châteauneuf : 200 francs.

Mr LAMY Blaise de Châteauneuf : 200 francs également.

Samedi 22 avril :

INCENDIE

On nous signale un incendie au village d'AUGERAS commune de Châteauneuf.

La justice informe.

Dimanche 23 avril

Comice Agricole

Un Comice Agricole vient d'être créé à Châteauneuf et les statuts de cette association ont été approuvés par Mr Le Préfet le 8 avril courant.

Dimanche 23 avril :

Encore une chasse aux sangliers

Mercredi 19 l'équipage réuni de Mrs FARDEAUD D'EPIED et Le Vicomte de L'HERMITE attaquait à la lande de Tanaby une harde de bêtes rousses.

Rapprochés avec tous les chiens découplés.

Lancés dans Moussanas.

Une petite laie se détache et mène grand train jusqu'à la route de Sussac qu'elle saute près de la Croix-Fennes (!), traverse le Désert, descend vers la Croix de Lavaud reprend sa double ; rendre dans Moussanas par la carrière, monte au Croix-Chevaux, traverse à tire d'ailes les jeunes taillis d'Augenas.

L'animal essoufflé commence à se faire battre dans les houx de Péniquet où relançait 10 fois, il est enfin servi par Mr FARGEAUD D'EPIED après 2 heures de chasse, 21^{ème} hallali, 18ème sanglier.

Mardi 2 mai :

Elections Municipales du 30 avril

Châteauneuf :

Mr TARRADE Firmin Maire

Mr REILHAC Adjoint

Aucun changement.

Dimanche 23 juillet :

Route de Châteauneuf - Gare de Bujaleuf

Le Conseil d'Arrondissement d'immeubles s'est réuni à la Préfecture, lundi dernier 17 juillet.

Mr Firmin TARRADE : « Que le conseil émette que l'administration fasse faire au plus tôt une rectification à la route de Châteauneuf à la gare de Châteauneuf-Bujaleuf route très accidentée et dont les tourments sont brusques et nombreux.

Adopté.

Mercredi 13 septembre

Le 8 août 1882 a eu lieu le pèlerinage à notre dame de Beausecour sur le Mont Gargan.

Samedi 16 septembre

Accident mortel

Le 12 septembre courant le nommé PICHAUD Léonard âgé de 29 ans propriétaire au village de Chauché commune de Châteauneuf est mort accidentellement en tombant, la face contre terre dans une petite rigole.

Cet homme avait souvent des attaques d'épilepsie.

Dimanche 17 septembre

Foire de Châteauneuf

Foire assez bonne.

Beaucoup de demandes sur les veaux, il y a de bon prix.

Les vaches nombreuses se sont bien vendues.

Baisse et peu de demande sur les petits cochons.

Jeudi 21 septembre

Concours agricole de Châteauneuf

Le concours agricole a eu lieu dimanche dernier 17 septembre.

Le temps qui ne nous gêne pas depuis longtemps a été presque beau.

Aussi la foule des curieux est-elle nombreuse et je suis convaincu qu'on ne va pas regretter de s'être dérangé car le coup d'œil du concours était splendide.

135 têtes de races bovines étaient venues se disputer les primes dont le nombre était malheureusement bien minime eu égard, au nombre et au mérite réellement hors ligne des animaux présentés.

La race ovine et porcine y était aussi en très grand nombre.

Le jury présidé par le très sympathique Vice-Président de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne, Mr Eugène MURET a paru heureux de constater le grand nombre et la qualité réellement remarquable des animaux présentés.

Voici le résultat de ce Comice Agricole, on ne citera que les premiers prix, pour ne pas avoir une multitude de pages :

- Veaux de 6 mois à 1 an

1^{er} prix : 40 francs, une médaille d'argent à Mr MONTAGNIER colon de MR LIMOUSIN

- Génisses de 6 mois à 1 an

1^{er} prix 30 francs, une médaille d'argent à Mr VILETTE de Linards

- Génisses de 1 an à 2 ans

1^{er} prix 40 francs, une médaille d'argent PENACHE colon de Mr LIMOUSIN

- Vaches pleines

1^{er} prix 40 francs et une médaille d'argent à Mr PASQUET colon de Mr REYMOND

- Vaches suitées

1^{er} prix 50 francs et une médaille d'argent à Mr LAFONT colon de Mr MOSNIER Louis

- Porcs verrats

1^{er} prix 20 francs et médaille de bronze à REILHAC colon de Mr LIMOUSIN

- Truies pleines

1^{er} prix 10 francs et médaille de bronze à Mr VILLETTE de Linards

- Truies suitées

1^{er} prix 20 francs et une médaille de bronze à Mr FRAISSEIX de Maslérion

- Béliers

1^{er} prix 15 francs et une médaille de bronze à Mr SARRE colon de Mr NOUALHIER

- Brebis lot de 10 au moins

1^{er} prix 20 francs et une médaille de bronze à Mr REYNEIX colon de Mr LIMOUSIN

- Agneaux et agnelles lot de 10 au moins

1^{er} prix 15 francs et une médaille de bronze à Mr REYNEIX colon de Mr LIMOUSIN

- Outils à ratoir

1^{er} prix 25 francs et une médaille d'argent à Mr RAMBY

- Laboureur

1^{er} prix 20 francs Mr RAPEAUD colon de Mr DUCHALARD.

Vendredi 13 octobre**Foire de Châteauneuf**

Nous avons eu une assez bonne foire le mardi 10 octobre. Les veaux et les cochons gras se vendaient bien et à de bons prix. Le cours des petits cochons est toujours faible.

Vendredi 13 octobre**Accident à Châteauneuf**

Hier à Châteauneuf, un homme et une femme étaient descendus dans la cave pour réparer un baril de pétrole ; n'ayant pas pris les précautions suffisantes le liquide prit feu et les flammes entourèrent les deux personnes, leur état est très grave et on désespère de les sauver.

Lundi 16 octobre**Vol à Châteauneuf**

Le nommé BESSETTE Léonard âgé de 11 ans, demeurant à Masléon, domestique à Châteauneuf a été arrêté en flagrant délit de vol d'un pain d'une valeur de 1 franc 50, le 13 du courant par la gendarmerie de Châteauneuf, a été conduit devant Mr Le Procureur de la République qui l'a fait écroué à la maison d'arrêt (!!!!!).

Mardi 20 octobre**Un percepteur à Châteauneuf**

Par arrêté de Mr le Ministre des Finances en date du 9 octobre, Mr Jules Claude APRICOT adjudant au 88^{ème} de ligne a été nommé percepteur de Châteauneuf (quatrième classe) en remplacement de Mr POUZE qui reçoit une autre destination (exécution des lois du 24 juillet 1873 et 23 juillet 1881 relative aux emplois réservés aux officiers engagés).

Tribunal Correctionnel**Audience du 6 novembre**

Jeanne TEJOUX âgée de 30 ans est accusée de vol d'une caquette sur l'étalage d'un marchand à la foire de Châteauneuf.

Le tribunal tenant compte des bons antécédents de la prévenue et de sa bonne tenue à l'audience la condamne à 4 jours de prison et aux frais.

Tribunal Correctionnel de Limoges
Audience du novembre

VALADE Léonard (dit Lagéni) né à la Croizille en 1848 domicilié à Châteauneuf est accusé de vol d'une brebis au préjudice d'un Sieur GLANGEAUT marchand boucher.

VALADE qui a déjà subi deux condamnations pour vol et de nouveau par le tribunal à 2 mois de prison et aux frais.

Vendredi 1^{er} décembre

Mendicité

Le nommé VILLET Pierre sans profession, âgé de 81 ans né à Châteauneuf, Haute-Vienne a été arrêté le 20 du courant par la gendarmerie de St Léonard pour mendicité, conduit devant le Procureur de la République de Limoges, qui l'a fait écroué à la maison d'arrêt.

1883

Vendredi 24 février

Incendie

Un incendie s'est déclaré le 18 courant vers minuit au village de Grandjumeau commune de St Méard Canton de Châteauneuf.

Le feu a prit dans une maison habitée appartenant à Mr RFEDON propriétaire à Limoges, la maison était complètement détruite, la perte est évaluée à 1 000 francs. La malveillance ne paraît ne pas être étrangère à ce sinistre.

Vendredi 2 mars 1883

Délit de chasse

Tribunal correctionnel

Le Sieur Dubois de Châteauneuf accusé de délit de chasse sans permis reçoit 12 francs d'amende avec la confiscation de son arme.

Mercredi 27 juin

Vol

Un vol d'une somme de 24 francs 85 a été commis sur une des places de ladite ville Châteauneuf au préjudice de PRE Gabriel âgé de 40 ans, garde champêtre.

Voici dans quelles circonstances :

Vers les 3 heures ½ du soir se trouvant sur une place et près du mur qui longe le chemin N° 15 où il faisait une enquête chez les propriétaires au sujet du Comice Agricole.

Il posa son porte monnaie contenant 24 francs 85 sur le mur, sa femme l'appela et il oublia son porte monnaie. Dix minutes après, il se rendit compte de son oubli, il alla le chercher mais il ne trouva rien.

Il ne soupçonne personne malgré toutes les recherches faites par la gendarmerie, il a été impossible de retrouver l'auteur de ce vol.

Comice Agricole de Châteauneuf-La-Forêt

Le Samedi 1^{er} septembre

- Veaux de 6 mois à 1 an
1^{er} prix 40 francs et médaille d'argent à Mr MOSNIER Louis de St Méard
 - Veaux au-dessus de 1 an
1^{er} prix 100 francs à DUMAZAUD Aimé de Picq
 - Génisses de 6 mois à 1 an
1^{er} prix 40 francs et une médaille d'argent à Mr MOSNIER Louis de St Méard
 - Génisses de 1 an à 2 ans
1^{er} prix 40 francs et médaille d'argent à Mr LIMOUSIN de Neuvic
 - Vaches pleines
1^{er} prix 40 francs et médaille d'argent JABET de Picq
 - Vaches suitées
1^{er} prix 50 francs et médaille d'argent à Mr LIMOUSIN de Neuvic
 - Porcs et verrats
1^{er} prix 20 francs et médaille de bronze à Mr FRAISSEIX de Malséon
 - Truies suitées
1^{er} prix 20 francs et médaille de bronze à Mr JABET de Picq
 - Truies pleines
1^{er} prix 10 francs et médaille de bronze à Mr VIROLLES colon Mr NOUALHIER
 - Béliers
1^{er} prix 15 francs médaille de bronze à Mr REILHAC colon Mr LIMOUSIN
 - Agneaux et agnelles lot de 10 au moins
1^{er} prix 15 francs et médaille de bronze à Mr SARRE colon de Mr NOUALHIER
 - Brebis lot de 10 au moins
1^{er} prix 20 francs et médaille de bronze à Mr REILHAC colon de Mr LIMOUSIN
 - Laboureur
1^{er} prix 20 francs à Mr REYGNAUD colon de Mr MOSNIER Louis
 - Outil à ratoir
1^{er} prix 25 francs à Mr JAMMOT Jean de la Croix-Lallet
- Médailles offertes par Messieurs les Agriculteurs de France au deux plus belles bêtes du concours :

Le 1^{er} prix médaille d'argent grand module à Mr LIMOUSIN de Neuvic, 2^{ème} médaille de bronze grand module à Mr JABET de Picq.

Vendredi 5 octobre**Chemin de fer de l'Etat**

Voici le tableau du service des trains sur la ligne de Limoges à Clermont-Ferrand dont nous avons annoncé hier l'ouverture pour le 5 octobre.

Section d'Eymoutiers à Meymac – Châteauneuf-Bujaleuf le matin 5 heures 57 et 12 h 06 le soir 8 h 26.

Maintenant Clermont-Ferrand à limoges – Châteauneuf-Bujaleuf – 6 h 03 et 12 h56 et le soir 6 h 59.

Prix des places de Limoges à Meymac :

1ere	classe	11 F 95
2 ^{ème}	classe	9 F 10
3 ^{ème}	classe	6 F 55

Vendredi 12 octobre**Election de Mr MOSNIER**

Mr MOSNIER ancien notaire, conseil Municipal nommé suppléant du juge de Paix du canton de Châteauneuf en remplacement de Mr NASSANS a prêté serment hier devant le Tribunal Civil de Limoges.

CONCLUSION

Pourquoi ne pas avoir poussé notre étude sur une période plus importante ?

C'est à vous de nous dire si ce genre de relation vous plait, auquel cas, nous continuerons une prochaine fois.

En cours d'écriture nous avons dit qu'à la fin de notre publication, nous ferions une récapitulation des Juges de Paix du Canton.

Nous nous rendons compte que c'est un sujet qui peut faire l'objet d'une autre publication, je vois bien ce titre :

« Notables : Maires – Adjoints – Juges de Paix – Huissiers – Instituteurs – Médecins etc... qui se sont succédés à Châteauneuf au cours du 19^{ème} siècle ».

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture en espérant que vous y prendrez un peu d'intérêt.